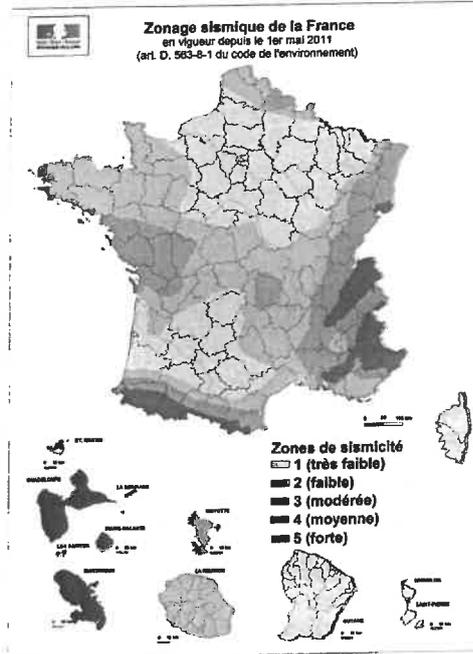


Information acquéreur – locataire (IAL – article L.125-5 du CE)

Le zonage sismique sur ma commune



Le zonage sismique de la France:

Les données de sismicité instrumentale et historique et des calculs de probabilité permettent d'aboutir à l'élaboration d'un zonage sismique. Cette analyse probabiliste représente la possibilité pour un lieu donné, d'être exposé à des secousses telluriques. Elle prend en compte la répartition spatiale non uniforme de la sismicité sur le territoire français et a permis d'établir la cartographie ci-contre qui découpe le territoire français en 5 zones de sismicité: **très faible, faible, modérée, moyenne, forte**. Les constructeurs s'appuient sur ce zonage sismique pour appliquer des dispositions de constructions adaptées au degré d'exposition au risque sismique.

La réglementation distingue quatre catégories d'importance (selon leur utilisation et leur rôle dans la gestion de crise):

I – bâtiments dans lesquels il n'y a aucune activité humaine nécessitant un séjour de longue durée

II – bâtiments de faible hauteur, habitations individuelles

III – établissements recevant du public, établissements scolaires, logements sociaux

IV – bâtiments indispensables à la sécurité civile et à la gestion de crise (hôpitaux, casernes de pompiers, préfectures ...)

		1	2	3	4	5
Pour les bâtiments neufs						
I		Aucune exigence				
II		Aucune exigence	Règles CPMI-EC8 Zones 3/4		Règles CPMI-EC8 Zone 5	
		Aucune exigence	Eurocode 8			
III		Aucune exigence	Eurocode 8			
IV		Aucune exigence	Eurocode 8			

Si vous habitez, construisez votre maison ou effectuez des travaux :

- en zone 1, aucune règle parasismique n'est imposée ;
- en zone 2, aucune règle parasismique n'est imposée sur les maisons individuelles et les petits bâtiments. Les règles de l'Eurocode 8 sont imposées pour les logements sociaux et les immeubles de grande taille ;
- en zone 3 et 4, des règles simplifiées appelées CPMI –EC8 zone 3/4 peuvent s'appliquer pour les maisons individuelles;
- en zone 5, des règles simplifiées appelées CPMI-EC8 zone 5 peuvent s'appliquer pour les maisons individuelles.

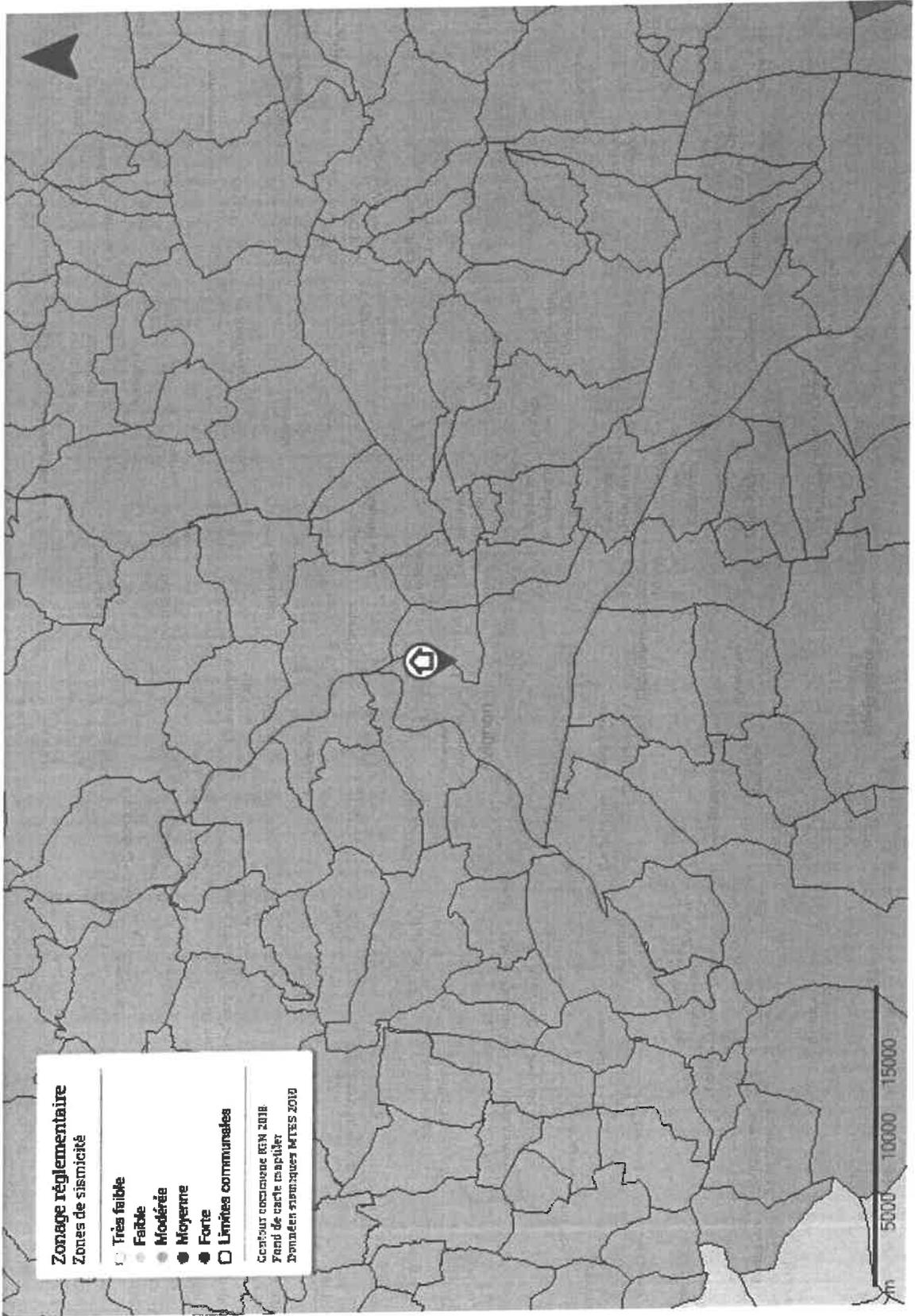
Pour connaître, votre zone de sismicité: <https://www.georisques.gouv.fr/> - rubrique « Connaître les risques près de chez moi »

Le moyen le plus sûr pour résister aux effets des séismes est la construction parasismique : concevoir et construire selon les normes parasismique en vigueur, tenir compte des caractéristiques géologiques et mécaniques du sol.

Pour en savoir plus:

Qu'est-ce qu'un séisme, comment mesure-t-on un séisme ? → <https://www.georisques.gouv.fr/minformer-sur-un-risque/seisme>

Que faire en cas de séisme ? → <https://www.georisques.gouv.fr/me-preparer-me-protger/que-faire-en-cas-de-seisme>



Zonage réglementaire
Zones de sismicité

- Très faible
- Faible
- Modérée
- Moyenne
- Forte
- Limites communales

Carte pour commune Bagnon 2018
Fond de carte mapbox
Données sismiques METIS 2010

0 5000 10000 15000
m

Le zonage radon sur ma commune

Le zonage à potentiel radon des sols France métropolitaine



Qu'est-ce que le radon ?

Le radon est un gaz radioactif naturel inodore, incolore et inerte chimiquement. Il est issu de la désintégration de l'uranium et du radium présents dans le sol et les roches.

Le radon est présent partout : dans l'air, le sol, l'eau avec une concentration très variable d'un lieu à l'autre suivant de nombreux facteurs : pression, température, porosité, ventilation...

Dans l'air extérieur, le radon se dilue rapidement et sa concentration moyenne reste généralement très faible. Par contre, dans les espaces clos comme les bâtiments, il peut s'accumuler et atteindre parfois des concentrations élevées.

Les zones les plus concernées par des niveaux élevés de radon dans les bâtiments sont celles ayant des formations géologiques naturellement riches en uranium (sous-sols granitiques et volcaniques).

La concentration en radon se mesure en becquerel par mètre cube d'air (Bq/m³) et le niveau moyen de radon dans l'habitat français est inférieur à 100 Bq/m³. Il existe néanmoins d'importantes disparités liées aux caractéristiques du sol, mais aussi du bâtiment et de sa ventilation. La concentration varie également selon les habitudes de ses occupants en matière d'aération et de chauffage.

Quel est le risque pour la santé ?

Le radon est classé comme cancérigène certain pour le poumon depuis 1987 (Centre international de recherche sur le cancer de l'OMS). En effet, le radon crée, en se désintégrant, des descendants solides radioactifs (polonium, bismuth, plomb) qui peuvent se fixer sur les aérosols de l'air et, une fois inhalés, se déposer le long des voies respiratoires en provoquant leur irradiation.

À long terme, l'inhalation du radon conduit à augmenter le risque de développer un cancer du poumon. Cette augmentation est proportionnelle à l'exposition cumulée tout au long de sa vie.

En France, le radon est la seconde cause de cancer du poumon, après le tabac, et on estime qu'environ 3000 décès par an lui sont imputables. Qui plus est, pour une même exposition au radon, le risque de développer un cancer du poumon est environ 20 fois plus élevé pour un fumeur que pour un non-fumeur.

Comment connaître l'exposition au radon dans son habitation ?

Le seul moyen de connaître son niveau d'exposition au radon est de le mesurer grâce à des détecteurs (dosimètres radon) pendant au moins de 2 mois en période de chauffe (mi-septembre à fin avril) dans les pièces aux niveaux les plus bas occupés (séjour et chambre de préférence). En effet, le radon provenant principalement des sols sous les bâtiments, les expositions les plus élevées se situent généralement dans les lieux de vie les plus proches du sol.

Les détecteurs sont commercialisés et analysés par des laboratoires spécialisés (renseignements disponibles sur les sites internet mentionnés dans les contacts utiles ci-dessous). Des détecteurs peuvent également être mis à disposition ponctuellement lors de campagnes de prévention (renseignements auprès de sa commune, de l'agence régionale de santé (ARS) ou de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL)).

Il est recommandé d'avoir un niveau de radon dans son logement inférieur au niveau de référence fixé à 300 Bq/m³, et plus généralement, le plus bas raisonnablement possible.

Comment réduire l'exposition au radon dans son habitation ?

Des solutions techniques existent pour réduire la concentration en radon dans son habitation :

- ✓ aérer quotidiennement son domicile par l'ouverture des fenêtres au moins 10 minutes par jour ;
- ✓ ne pas obstruer les entrées et les sorties d'air, quand elles existent, et les nettoyer régulièrement ;
- ✓ veiller à l'entretien régulier du système de ventilation, quand il existe, et à changer les filtres régulièrement.

Les travaux d'aménagement suivants permettent également de réduire la concentration en radon dans son habitation :

- ✓ assurer l'étanchéité de l'interface entre le bâtiment et le sol vis-à-vis du passage du radon (fissures, joints sol/mur, passages des réseaux) ;
- ✓ améliorer, rétablir ou mettre en œuvre une ventilation naturelle ou mécanique dans le soubassement de son domicile.

Les solutions techniques sont à choisir et à adapter à son bâtiment. Aussi, il est conseillé de faire appel à des professionnels du bâtiment qui pourront réaliser un diagnostic de la situation et aider à choisir les solutions les plus adaptées. Une fois ces solutions mises en œuvre, il est recommandé de vérifier leur efficacité en réalisant de nouvelles mesures de radon.

Information acquéreur – locataire (IAL – article L.125-5 du CE) sur le risque radon

Le potentiel radon des sols

Le potentiel radon des sols représente la capacité du sol à émettre du radon. Il prend en compte la richesse en uranium et radium présents dans les roches du sous-sol, la porosité du sol ainsi que plusieurs facteurs géologiques particuliers pouvant favoriser la remontée du radon vers la surface comme les failles, les cavités souterraines, les zones minières...
Il ne permet pas de connaître la concentration dans son habitation et donc son exposition réelle au radon qui dépend aussi de la qualité de la construction et de son mode de vie. Il permet toutefois d'émettre certaines recommandations selon son intensité.

Recommandations pour un logement situé dans une commune à potentiel radon significatif (zone 3)

Il est recommandé de procéder au mesurage du radon dans son logement dans des pièces aux niveaux les plus bas occupés. Le nombre de détecteurs à placer dépend de la surface du bâtiment, avec a minima deux détecteurs à positionner de préférence dans le séjour et une chambre.

Si les résultats sont inférieurs au niveau de référence de 300 Bq/m³, aucune action particulière n'apparaît aujourd'hui nécessaire, à l'exception des bonnes pratiques en termes de qualité de l'air intérieur de son logement (aération quotidienne de son logement par ouverture des fenêtres au moins dix minutes par jour, pas d'obstruction des systèmes de ventilation...).

Si les résultats dépassent légèrement le niveau de référence, il est recommandé de mettre en œuvre des solutions techniques pour réduire l'exposition au radon dans son habitation. De nouvelles mesures sont à réaliser à l'issue de la réalisation des travaux pour vérifier leur efficacité.

Si les résultats dépassent fortement le niveau de référence (> 1000 Bq/m³), il est fortement recommandé de mettre en œuvre des solutions techniques pour réduire l'exposition au radon dans son habitation. Les solutions sont à choisir et à adapter au bâtiment. Aussi, il est conseillé de faire appel à des professionnels du bâtiment qui pourront réaliser un diagnostic de la situation et aider à choisir les solutions les plus adaptées. Ces solutions peuvent être mises en œuvre progressivement en fonction des difficultés de réalisation ou de leur coût. À l'issue des travaux, il convient de réaliser de nouvelles mesures de radon pour vérifier leur efficacité.

Quel que soit le niveau de radon mesuré dans son logement, si des travaux de rénovation énergétique sont engagés (changement des fenêtres...), il convient de s'assurer du maintien d'un taux de renouvellement de l'air suffisant et d'aérer quotidiennement son logement par ouverture des fenêtres au moins dix minutes par jour. De nouvelles mesures de radon sont également conseillées pour connaître l'évolution de sa situation.

Pour en savoir plus – contacts utiles

Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires : www.georisques.gouv.fr
Ministère de la santé et de la prévention : <https://sante.gouv.fr/sante-et-environnement/batiments/article/radon>
Au niveau régional :
ARS (santé, environnement) : www.ars.sante.fr
DREAL (logement) : <https://www.ecologie.gouv.fr/services-deconcentres-des-ministeres>
Informations sur le radon :
Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (risque, mesure) : www.irsn.fr/radon

ETAT DU BATIMENT RELATIF A LA PRESENCE DE TERMITES	
Arrêté du 29 mars 2007 modifié par l'arrêté du 7 mars 2012, Arrêté du 7 décembre 2011, Arrêté du 14 décembre 2009, Article L 126-24 du code de la construction et de l'habitation. Norme NF P 03-201 de février 2016.	
A DESIGNATION DU OU DES BATIMENTS	
<ul style="list-style-type: none"> • Localisation du ou des bâtiments 	
Désignation du ou des lots de copropriété : Appartement Adresse : Le Jardin des Vignerons 254 rue des Hirondelles 84130 LE PONTET Nombre de Pièces : Numéro de Lot : Référence Cadastre : AV - 19	Descriptif du bien : Appartement 3eme Etage Encombrement constaté : Aucun Situation du lot ou des lots de copropriété Etage : 3ème Bâtiment : B Porte : B322 Escalier : Mitoyenneté : OUI Bâti : OUI Document(s) joint(s) : Néant
Le site se situe dans une zone délimitée par arrêté préfectoral comme étant infestée par les termites ou susceptible de l'être à court terme.	
B DESIGNATION DU CLIENT	
<ul style="list-style-type: none"> • Désignation du client Nom / Prénom : Monsieur et Madame BRAUN Joël et Anne-Marie Qualité : Propriétaire Adresse : 254 rue des Hirondelles Le Jardin des Vignerons 84130 LE PONTET	
<ul style="list-style-type: none"> • Si le client n'est pas le donneur d'ordre : Nom / Prénom : Qualité : Adresse :	
Nom et qualité de la (des) personne(s) présentes sur le site lors de la visite : L'huissier	
C DESIGNATION DE L'OPERATEUR DE DIAGNOSTIC	
<ul style="list-style-type: none"> • Identité de l'opérateur de diagnostic Nom / Prénom : NICOLE Franck Raison sociale et nom de l'entreprise : SARL AVIDIAG Adresse : 1, Avenue Charles de Gaulle 84130 LE PONTET N° siret : 47850210700046 N° certificat de qualification : C2444 Date d'obtention : 23/07/2022 Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : QUALIXPERT 17, Rue Borrel 81100 CASTRES	Organisme d'assurance professionnelle : ALLIANZ COURTAGE N° de contrat d'assurance : 59016094 Date de validité du contrat d'assurance : 31/12/2024

Etat du bâtiment relatif à la présence de termites

D IDENTIFICATION DES BATIMENTS ET PARTIES DE BATIMENTS VISITES ET DES ELEMENTS INFESTES OU AYANT ETE INFESTES PAR LES TERMITES ET CEUX QUI NE LE SONT PAS :			
Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du Diagnostic d'Infestation (3) *	Commentaires
3ème			
Hall d'entrée	Murs - Plâtre Peinture	Absence d'indice.	
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.	
	Plinthes - Faïence Non peint	Absence d'indice.	
	Sol - Carrelage	Absence d'indice.	
	Porte Huisserie de porte - Métal Peinture	Absence d'indice.	
	Porte Porte - Bois Peinture	Absence d'indice.	
Chambre n°1	Fenêtre - PVC Peinture	Absence d'indice.	
	Huisserie de fenêtre - PVC Peinture	Absence d'indice.	
	Murs - Plâtre Peinture	Absence d'indice.	
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.	
	Sol - Carrelage	Absence d'indice.	
	Volets - PVC Peinture	Absence d'indice.	
	Porte Huisserie de porte - Métal Peinture	Absence d'indice.	
	Porte Porte - Bois Peinture	Absence d'indice.	
Placard Hall entrée	Murs - Plâtre Peinture	Absence d'indice.	
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.	
	Plinthes - Faïence Non peint	Absence d'indice.	
	Sol - Carrelage	Absence d'indice.	
	Porte Huisserie de porte - Métal Peinture	Absence d'indice.	
	Porte Porte - Bois Peinture	Absence d'indice.	
Séjour/Cuisine	Fenêtre - PVC Peinture	Absence d'indice.	
	Huisserie de fenêtre - PVC Peinture	Absence d'indice.	
	Murs - Plâtre + faïence Peinture	Absence d'indice.	
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.	
	Sol - Carrelage	Absence d'indice.	
Placard Cuisine	Volets - PVC Peinture	Absence d'indice.	
	Plinthes - Faïence Non peint	Absence d'indice.	
	Murs - Plâtre Peinture	Absence d'indice.	
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.	
	Plinthes - Faïence Non peint	Absence d'indice.	
	Sol - Carrelage	Absence d'indice.	
Dégagement	Porte Huisserie de porte - Métal Peinture	Absence d'indice.	
	Porte Porte - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Murs - Plâtre Peinture	Absence d'indice.	

Etat du bâtiment relatif à la présence de termites

BRAUN 36270 15.04.24 T

2/8

 AMIANTE • METRAGE • PLOMB
 TERMITES • DIAGNOSTIQUE ENERGETIQUE
 GAZ & ÉLECTRICITÉ • CREATION COPROPRIÉTÉ
 ETAT DES LIEUX • PRÊT À TAUX 0% VALEUR VÉNALE

 1 Avenue Charles de Gaulle - 84 130 Le Pontet
 [t] 04 90 14 90 97 [m] 06 10 31 41 41 [e] avidiag@yahoo.fr

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du Diagnostic d'Infestation (3) *	Commentaires
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.	
	Plinthes - Faïence Non peint	Absence d'indice.	
	Sol - Carrelage	Absence d'indice.	
	Porte Huisserie de porte - Métal Peinture	Absence d'indice.	
	Porte Porte - Bois Peinture	Absence d'indice.	
WC	Murs - Plâtre Peinture	Absence d'indice.	
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.	
	Plinthes - Faïence Non peint	Absence d'indice.	
	Sol - Carrelage	Absence d'indice.	
	Porte Huisserie de porte - Métal Peinture	Absence d'indice.	
	Porte Porte - Bois Peinture	Absence d'indice.	
Salle de Bains	Porte Huisserie de porte - Métal Peinture	Absence d'indice.	
	Porte Porte - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Murs - Plâtre + faïence Peinture	Absence d'indice.	
	Plinthes - Faïence Non peint	Absence d'indice.	
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.	
	Sol - Carrelage	Absence d'indice.	
Chambre n°2	Fenêtre - PVC Peinture	Absence d'indice.	
	Huisserie de fenêtre - PVC Peinture	Absence d'indice.	
	Porte Huisserie de porte - Métal Peinture	Absence d'indice.	
	Porte Porte - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Volets - PVC Peinture	Absence d'indice.	
	Murs - Plâtre Peinture	Absence d'indice.	
	Plinthes - Faïence Non peint	Absence d'indice.	
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.	
Sol - Carrelage	Absence d'indice.		

LEGENDE	
(1)	Identifier notamment chaque bâtiment et chacune des pièces du bâtiment.
(2)	Identifier notamment : Ossature, murs, planchers, escaliers, boiseries, plinthes, charpentes, ...
(3)	Mentionner les indices ou l'absence d'indices d'infestation de termites et en préciser la nature
*	Absence d'indice = absence d'indice d'infestation de termites.

E	IDENTIFICATION DES BATIMENTS ET PARTIES DU BATIMENTS (PIECES ET VOLUMES) N'AYANT PU ETRE VISITES ET JUSTIFICATION
F	IDENTIFICATION DES OUVRAGES, PARTIES D'OUVRAGES ET ELEMENTS QUI N'ONT PAS ETE EXAMINES ET JUSTIFICATION

Etat du bâtiment relatif à la présence de termites

G MOYENS D'INVESTIGATION UTILISES

1. examen visuel des parties visibles et accessibles :

Recherche visuelle d'indices d'infestations (cordonnets ou galeries-tunnels, termites, restes de termites, dégâts, etc.) sur les sols, murs, cloisons, plafonds et ensemble des éléments de bois.

Examen des produits celluloseux non rattachés au bâti (débris de bois, planches, cageots, papiers, cartons, etc.), posés à même le sol et recherche visuelle de présence ou d'indices de présence (dégâts sur éléments de bois, détérioration de livres, cartons, etc.) ;

Examen des matériaux non celluloseux rattachés au bâti et pouvant être altérés par les termites (matériaux d'isolation, gaines électriques, revêtement de sol ou muraux, etc.) ;

Recherche et examen des zones propices au passage et/ou au développement des termites (caves, vides sanitaires, réseaux, arrivées et départs de fluides, regards, gaines, câblages, ventilation, joints de dilatation, espaces créés par le retrait entre les différents matériaux, fentes des éléments porteurs en bois, etc.).

2. sondage mécanique des bois visibles et accessibles :

Sondage non destructif de l'ensemble des éléments en bois. Sur les éléments en bois dégradés les sondages sont approfondis et si nécessaire destructifs. Les éléments en bois en contact avec les maçonneries doivent faire l'objet de sondages rapprochés. Ne sont pas considérés comme sondages destructifs des altérations telles que celles résultant de l'utilisation de poinçons, de lames, etc.

L'examen des meubles est aussi un moyen utile d'investigation.

3. Matériel utilisé :

Poinçon, échelle, lampe torche...

H CONSTATATIONS DIVERSES

Traces d'infiltration d'eau constatées Séjour/Cuisine, Chambre n°1.

NOTE Les indices d'infestation des autres agents de dégradation biologique du bois sont notés de manière générale pour information du donneur d'ordre, il n'est donc pas nécessaire d'en indiquer la nature, le nombre et la localisation précises. Si le donneur d'ordre le souhaite il fait réaliser une recherche de ces agents dont la méthodologie et les éléments sont décrits dans la norme NF P 03-200.

RESULTATS

Le présent examen fait état d'absence de Terme le jour de la visite.

NOTE

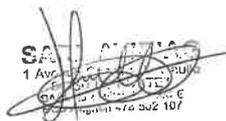
Conformément à l'article L 133-6 du Livre Ier, Titre III, Chapitre III du code de la construction et de l'habitation, cet état du bâtiment relatif à la présence de termites est utilisable jusqu'au **14/10/2024**.

Le présent rapport n'a de valeur que pour la date de la visite et est exclusivement limité à l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment objet de la mission.

L'intervention n'a pas eu pour but de donner un diagnostic de la résistance mécanique des bois et matériaux.

CACHET DE L'ENTREPRISE

Signature de l'opérateur



Signature of Nicole Franck, operator, with contact information: 1 Avenue Charles de Gaulle, 84130 Le Pontet, France. Phone: +33 90 14 90 97. Email: avidiag@yahoo.fr

Référence : **BRAUN 38270 15.04.24 T**

Fait à : **LE PONTET** le : **15/04/2024**

Visite effectuée le : **15/04/2024**

Durée de la visite : **0 h 30 min**

Nom du responsable : **NICOLE Franck**

Opérateur : Nom : **NICOLE**

Prénom : **Franck**

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité, et avec l'accord écrit de son signataire.

NOTE 1 Si le donneur d'ordre le souhaite, il fait réaliser une recherche de ces agents dont la méthodologie et les éléments sont décrits dans la norme NF P 03-200 ;

NOTE 2 Dans le cas de la présence de termites, il est rappelé l'obligation de déclaration en mairie de l'infestation prévue aux articles L 126-4 et R 183-18 du code de la construction et de l'habitation.

NOTE 3: Conformément à l'article L 271-6 du CCH, l'opérateur ayant réalisé cet état relatif à la présence de termites n'a aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à lui, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur des ouvrages pour lesquels il lui est demandé d'établir cet état.

BRAUN 38270 15.04.24 T

4/8

AMIANTE • METRAGE • PLOMB
TERMITES • DIAGNOSTIQUE ENERGETIQUE
GAZ & ELECTRICITE • CREATION COPROPRIETE
ETAT DES LIEUX • PRÊT À TAUX 0% VALEUR VÉNALE

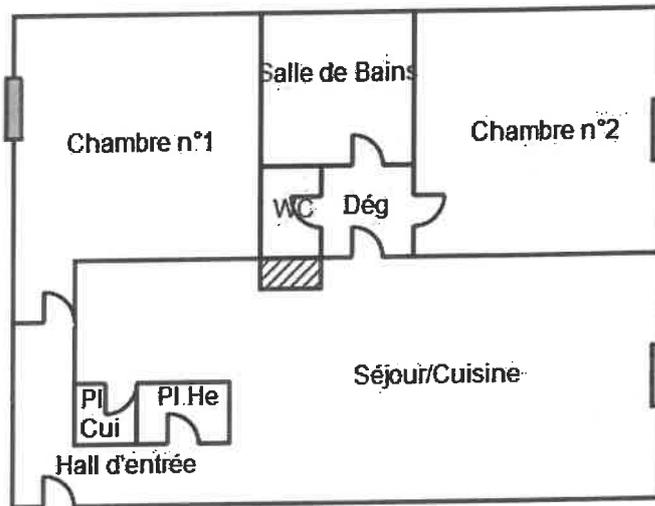
1 Avenue Charles de Gaulle - 84 130 Le Pontet
[t] 04 90 14 90 97 [m] 06 10 31 41 41 [e] avidiag@yahoo.fr

AMIANTE • METRAGE • PLOMB
TERMITES • DIAGNOSTIQUE ENERGETIQUE
GAZ & ELECTRICITE • CREATION COPROPRIÉTÉ
ETAT DES LIEUX • PRÊT À TAUX 0% VALEUR VÉNALE

1 Avenue Charles de Gaulle - 84 130 Le Pontet
[t] 04 90 14 90 97 [m] 06 10 31 41 41 [e] avidiag@yahoo.fr

DOCUMENTS ANNEXES

Croquis N°1



3ème

Etat du bâtiment relatif à la présence de termites

AMIANTE • METRAGE • PLOMB
TERMITES • DIAGNOSTIQUE ENERGETIQUE
GAZ & ÉLECTRICITÉ • CREATION COPROPRIÉTÉ
ETAT DES LIEUX • PRÊT À TAUX 0% VALEUR VÉNALE

1 Avenue Charles de Gaulle - 84 130 Le Pontet
[t] 04 90 14 90 97 [m] 06 10 31 41 41 [e] avidiag@yahoo.fr

CERTIFICAT DE QUALIFICATION



Certificat N° C2444

Monsieur Franck NICOLE



Certifié dans le cadre du processus de certification PR04 et / ou PR16 consultable sur www.qualixpert.com conformément à l'ordonnance 2005-655 titre III du 8 juin 2005 et au décret 2006-1114 du 05 septembre 2006.

dans le(s) domaine(s) suivant(s) :

Etat des installations intérieures d'électricité	Certificat valable Du 16/10/2023 au 14/10/2030	Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.
Constat de risque d'exposition au plomb	Certificat valable Du 23/07/2022 au 22/07/2029	Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.
Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment mention France Métropolitaine	Certificat valable Du 23/07/2022 au 22/07/2029	Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.
Etat des installations intérieures de gaz	Certificat valable Du 12/09/2022 au 11/09/2029	Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.

Date d'établissement le jeudi 12 octobre 2023

Marjorie ALBERT
Directrice Administrative

P/O Morgane MAS

*Une certification peut être suspendue, modifiée ou retirée à tout moment.
Pour une utilisation appropriée de ce certificat, la portée des certifications et leurs validités doivent être vérifiées sur le site internet de LCC QUALIXPERT www.qualixpert.com.*

F09 Certification de compétence version N 010120

LCC 37 rue Boral - 81100 Castres
Tél. : 05 83 73 06 13 - www.qualixpert.com
SAS au capital de 8900 euros - APE 7120B - RCS Castres SIRET 453 037 832 00016

BRAUN 38270 15.04.24 T

8/8

AMIANTE • METRAGE • PLOMB
TERMITES • DIAGNOSTIQUE ENERGETIQUE
GAZ & ÉLECTRICITÉ • CREATION COPROPRIÉTÉ
ETAT DES LIEUX • PRÊT À TAUX 0% VALEUR VÉNALE

1 Avenue Charles de Gaulle - 84 130 Le Pontet
[t] 04 90 14 90 97 [m] 06 10 31 41 41 [e] avidiaag@yahoo.fr

PREMIERE EXPEDITION

450-9-SI LE PONTET-LOT 137-38800-BRAUN JOEL-2076707

SCP C-JUSTICE

L. LEMAIRE, Ch. VINCENT, V. GOUDÉ
Commissaires de Justice Associés
30, rue du 19 Mars 1962
77170 BRIE-COMTE-ROBERT

COMMANDEMENT DE PAYER VALANT SAISIE

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE ET LE

treize février

A LA REQUETE DE :

La société CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE DEVELOPPEMENT (CIFD), venant aux droits de la société BANQUE PATRIMOINE ET IMMOBILIER (BPI), société anonyme au capital de 124.821.703 €, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de PARIS sous le numéro 379 502 644, y demeurant 39 rue Mstislav Rostropovitch 75017 PARIS, représentée par son directeur général en exercice, domicilié en cette qualité audit siège, venant aux droits de la société BANQUE PATRIMOINE ET IMMOBILIER suite à fusion par voie d'absorption de la société BANQUE PATRIMOINE ET IMMOBILIER (BPI) par la société CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE DEVELOPPEMENT (CIFD) et la dissolution de plein droit, sans liquidation de la société BANQUE PATRIMOINE ET IMMOBILIER (BPI) en date du 1er mai 2017.

Ayant pour Avocat Maître Melissa EYDOUX, Avocat postulant,, avocat au barreau d'AVIGNON, demeurant 10 A avenue de la Poulasse Les Naïdes II 84000 AVIGNON laquelle se constitue et occupera pour le CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE sur le présent et ses suites, lequel accepte de recevoir les communications d'actes et pièces de façon dématérialisée

Plaidant par Maître Gaelle HARRAR, Avocat associé au Barreau de NICE , sis 48 rue Gioffredo 0600 NICE- Tel :04 92 47 73 17- Mail : gaelle.harrar@wanadoo.fr

Nous, S.C.P. C-JUSTICE, Commissaires de Justice Associés à la résidence de Brie Comte Robert (Seine et Marne) y demeurant 30 rue du 19 mars 1962, par l'un d'eux soussigné, Maître Charlotte VINCENT, Commissaire de Justice Associée, soussignée,

EN VERTU DE :

- D'un acte authentique de prêt reçu par Maître Jean-Pierre BRINES, Notaire associé à AIX EN PROVENCE, en date du 15/12/2005
- Privilège de prêteur de deniers et hypothèque conventionnelle suivant acte de Maître BRINES Notaire à Aix en Provence en date du 15/12/2005 publié au premier bureau du service de publicité foncière d'AVIGNON le 24/01/2006 volume 2006 V 369.
- Les dispositions du Code des Procédures Civiles d'Exécution.

AVONS FAIT COMMANDEMENT A :

1/ SELARL ARCHIBALD représentée par Maître Virginie LAURE es qualité de liquidateur de Monsieur Joël BRAUN né le 17/08/19748 à Paris (75020) médecin retraité de nationalité française

Epoux de Madame Anne-Marie Dina SIMMENAUER

Marié sous le régime de régime de la séparation de biens au terme de leur contrat de mariage reçu par Maître LAFFORGUE Notaire à Souppes sur Loing (Seine et Marne) le 30/09/2000 préalable à leur union célébrée à la mairie de paris (14^{ème}) le 08/11/2000.

dont la liquidation judiciaire a été prononcée suivant jugement du Tribunal de Commerce de MELUN en date du 13/07/2022 y demeurant **50 avenue Thiers 77000 MELUN**

où étant et parlant à : Comme dit dans la signification de l'acte,

2/ Monsieur Joël BRAUN né le 17/08/19748 à Paris (75020) médecin retraité de nationalité française

Epoux de Madame Anne-Marie Dina SIMMENAUER

Marié sous le régime de régime de la séparation de biens au terme de leur contrat de mariage reçu par Maître LAFFORGUE Notaire à Souppes sur Loing (Seine et Marne) le 30/09/2000 préalable à leur union célébrée à la mairie de paris (14^{ème}) le 08/11/2000.

Y demeurant 58 avenue du Temps perdu bâtiment 2 app 2209 -95280 JOUY LE MOUTIER

où étant et parlant à : PAR ACTE SEPARÉ

DEBITEUR SAISI

D'avoir, dans le délai de HUIT JOURS à compter du présent, à payer à notre requérante les sommes suivantes :

I – PRINCIPAL INTERETS ET FRAIS selon décompte du 06/02/2024

**Décompte des sommes dues arrêté au 13/07/2009
puis actualisé au 06/02/2024**

M. BRAUN JOEL & Mme. SIMMÉNAUER ANNE-MARIE
Prêt n° 2076707

Capital restant dû au 25/06/2009	155 449,26 €
Échéances impayées au 25/06/2009	8 696,16 €
Intérêts du 25/06/2009 au 25/07/2009	379,46 €
Indemnité contractuelle	11 490,17 €
Total dû au 25/07/2009	176 015,05 €
Intérêts échus du 26/07/2009 au 28/07/2023 au taux de 2,55% <i>E3M ou 13/07/2009 + 1,55%</i>	57 335,92 €
Intérêts à échoir jusqu'au parfait paiement au taux de 2,55% <i>E3M ou 13/07/2009 + 1,55%</i>	Mémoire
Règlements client	-744,78 €
Frais de procédure	Mémoire
TOTAL GENERAL dû au 06/02/2024 outre mémoire	232 606,19 €

Détail

REGLEMENTS	MONTANT	TAUX	DATE DEPART	DATE ARRETE	NB DE JOURS	MONTANT
	CRD	APPLIQUE				DES INTERETS
	155 449,26 €	2,55%	26/07/2009	20/12/2011	878	9 520,26 €
	744,78 €	2,55%	21/12/2011	06/02/2024	4431	47 815,66 €

**Soit le total de la somme de 232 606,19 euros selon
décompte au 06/02/2024 montant de la créance en
principal intérêts et accessoires.**

**II – les intérêts courus du 06/02/2024 jusqu'à parfait
paiement
intérêts sur les sommes dues au taux de 2,55 % l'an à
compter du 06/02/2024 et jusqu'à complet paiement.**

**III – les frais de la présente procédure de saisie immobilière
(coût du commandement au bas noté)
Sous réserve et sans préjudice de tous autres droits, actions et
créances en capital, intérêts et frais et légitimes accessoires.**

Le décompte et sa note explicative sont annexés au présent acte.

Il est expressément déclaré à nos débiteurs que faute de paiement desdites sommes dans le délai de HUIT jours à compter du présent, notre requérant poursuivra la procédure afin de vente des droits immobiliers ci-après désignés et qu'à cet effet, notre débitrice sera assignée à comparaître à une audience du Juge de l'exécution immobilier du Tribunal Judiciaire d'AVIGNON pour voir statuer sur les modalités de la procédure.

DESIGNATION DES BIENS SAISIS :

Les biens et droits immobiliers sis sur la **commune LE PONTET** département du Vaucluse lieudit rue des Hirondelles dans un ensemble immobilier dénommé LE JARDIN DES VIGNERONS soumis au régime de la copropriété.

Figurant au cadastre de la dite commune sous :

Section AV n°19 et section AV n°40 lieudit rue des Hirondelles pour une contenance de 1ha12a62 ca

A savoir :

Lot numéro cent trente sept (137) un appartement situé au niveau R+3 du Bâtiment B escalier B1 portant le numéro 137 sur le plan du niveau R+3 bâtiment B et e numéro architecte B 322 comprenant : entrée séjour deux chambres cuisine salle de bains wc dégagement
Et les 87/10 000 des PCG

Lot numéro trois cent douze (312) un parking situé à l'extérieur des bâtiments A et B portant le numéro 312 sur le plan de masse et le numéro architecte 7
Et les 03/10 000 des PCG

Ledit bien immeuble a fait l'objet des publications suivantes :

- Etat descriptif de division et règlement de copropriété suivant acte reçu par Maître CAFLERS Notaire à NICE le 06/12/2005 publié au premier bureau du service de publicité foncière d'AVIGNON le 16/01/2006 volume 2006 P 383
- Extension de servitude et constitution suivant acte du 23/11/2006 publié au premier bureau du service de publicité foncière d'AVIGNON le 03/01/2007 volume 2007 P 40 et reprise pour ordre du 23/11/2006 publié le 19/01/2007 volume 2007 D 879

ORIGINE DE PROPRIETE :

Les biens appartiennent à Monsieur Joël BRAUN et Madame Anne-Marie Dina SIMMENAUER épouse de Monsieur BRAUN à concurrence de la moitié indivise chacun suivant acte de vente en état de futur achèvement reçu par Maître BRINES Notaire à Aix en Provence le

15/12/2005 publié au premier bureau du service de publicité foncière d'AVIGNON le 24/01/2006 volume 2006 P 679.

Lui indiquant en outre, conformément aux dispositions de l'article R 321-3 du Code des Procédures Civiles d'Exécution que :

1° - le présent commandement vaut saisie des droits immobiliers ci-dessus désignés et que lesdits droits immobiliers sont indisponibles à l'égard du débiteur à compter de la signification de l'acte et à l'égard des tiers à compter de la publication de celui-ci au bureau des hypothèques.

2° - Le commandement vaut saisie des fruits dont le débiteur est séquestre.

3° - Le débiteur garde la possibilité de rechercher un acquéreur des droits immobiliers saisis pour procéder à leur vente amiable ou de donner mandat à cet effet, étant cependant précisé qu'une telle vente amiable ne pourra néanmoins être conclue qu'après autorisation du Juge de l'exécution.

4° - Un Commissaire de justice pourra pénétrer dans les lieux saisis afin de dresser un procès-verbal de description de l'immeuble.

5° - Le Juge de l'exécution du Tribunal Judiciaire d'AVIGNON est territorialement compétent pour connaître de la présente procédure de saisie et des contestations et demandes incidentes y afférentes.

6° - La débitrice qui en fait préalablement la demande peut bénéficier, pour la procédure de saisie, de l'aide juridictionnelle si elle remplit les conditions de ressources prévues par la Loi n° 91-647 du 10 Juillet 1991 relatives à l'aide juridique et le décret n°2020-1717 du 28 décembre 2020 portant application de ladite loi.

7° - Si la débitrice est une personne physique et si elle s'estime en situation de surendettement, elle a la faculté de saisir la Commission de Surendettement des Particuliers instituée par l'article L712-1 du Code de la Consommation.

Si l'immeuble est loué :

Il est en outre fait sommation à notre débiteur d'avoir à nous indiquer les nom, prénom et adresse du preneur/la dénomination sociale et le siège social de la société preneuse.

A QUOI IL NOUS A ETE REPONDU :

Et c'est afin que nul n'en ignore.

SOUS TOUTES RESERVES.



CRÉDIT IMMOBILIER DE FRANCE
CIFD

**Décompte des sommes dues arrêté au 13/07/2009
puis actualisé au 06/02/2024**

M. BRAUN JOEL & Mme. SIMMENAUER ANNE-MARIE
Prêt n° 2076707

Capital restant dû au 25/06/2009		155 449,26 €
Échéances impayées au 25/06/2009		8 696,16 €
Intérêts du 25/06/2009 au 25/07/2009		379,46 €
Indemnité contractuelle		11 490,17 €
Total dû au 25/07/2009		176 015,05 €
Intérêts échus du 26/07/2009 au 28/07/2023		57 335,92 €
au taux de	2,55% E3M au 13/07/2009 + 1,55%	
Intérêts à échoir jusqu'au parfait paiement		Mémoire
au taux de	2,55% E3M au 13/07/2009 + 1,55%	
Règlements client		-744,78 €
Frais de procédure		Mémoire
TOTAL GENERAL dû au 06/02/2024 outre mémoire		232 606,19 €



CRÉDIT IMMOBILIER DE FRANCE
CIFD

Détail

REGLEMENTS	MONTANT CRD	TAUX APPLIQUE	DATE DEPART	DATE ARRETE	NB DE JOURS	MONTANT DES INTERETS
	155 449,26 €	2,55%	26/07/2009	20/12/2011	878	9 520,26 €
744,78 €	154 704,48 €	2,55%	21/12/2011	06/02/2024	4431	47 815,66 €



CRÉDIT IMMOBILIER DE FRANCE
CIFR

Note explicative décompte

Partie haute du décompte :

Les éléments indiqués dans la partie haute du décompte sont ceux inclus dans la mise en demeure valant échéance du terme :

- Le capital restant dû au jour de la échéance du terme est déduit du tableau d'amortissement
- Les échéances impayées au jour de la échéance du terme représentent le total des échéances présentées mais non réglées ainsi que les éventuels autres frais
- Les intérêts échus au jour de la échéance du terme correspondent aux intérêts échus depuis la dernière tombée d'échéance jusqu'au jour de la échéance du terme
- L'indemnité de 7 % est calculée conformément aux conditions générales du prêt
- Les frais de rejet et de transmission sont prévus par nos conditions tarifaires

Calcul des intérêts :

Il est effectué sur la base suivante

$$\begin{array}{c} \text{CRD : Capital restant dû} \\ \times \\ \text{Taux indiqué dans le courrier de mise en demeure} \\ \text{valant échéance du terme} \\ \text{à défaut taux indiqué dans la copie exécutoire} \\ \times \\ \text{Nombre de jours entre la date de échéance du terme} \\ \text{et la date du décompte} \\ \div \\ 365 \end{array}$$

Si le taux indiqué est un taux révisable indexé sur le taux EURIBOR, il est calculé à la date du courrier de mise en demeure valant échéance du terme.

Les règlements sont déduits du capital restant dû à la date d'encaissement.

Le détail du calcul des Intérêts apparaît en page 2.



—
Laurent LEMAIRE
Charlotte VINCENT
Vincent GOUDE
Commissaires de Justice
Associés

30 rue du 19 mars 1962
77170 BRIE COMTE ROBERT

☎ : 01 64 05 01 72

✉ contact@brie-huissier-77.fr

Références bancaires :

IBAN :
FR64 4003 1000 0100 0033 4143 Y90

BIC : CDCG FRPP



Paiement sécurisé sur
www.brie-huissier-77.fr

ACTE
D'HUISSIER
DE
JUSTICE

REFERENCES A RAPPELER
MD:80305 - MU

COUT DE L'ACTE	
Emol.	127,68
SCT	7,67

H.T.	135,35
Tva 20%	27,07
Timbres	2,52

T.T.C	164,94

PROCES VERBAL DE REMISE A PERSONNE MORALE

Requérant : SA CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE DEVELOPPEMENT (CIFD)

Titre de l'acte signifié : un COMMANDEMENT SAISIE IMMO

Date de signification : 13 février 2024

Destinataire : S.E.L.A.R.L. ARCHIBALD, représentée par Maître Virginie LAURE, es qualité de liquidateur de Monsieur Joël BRAUN 50 avenue Thiers 77000 MELUN

Le domicile étant certain ainsi qu'il résulte des vérifications suivantes :

- La personne rencontrée sur place confirme le domicile, Madame Veronique ZIEBA, secrétaire.

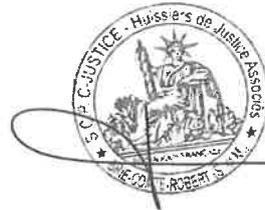
Cet acte a été signifié par Commissaire de Justice, parlant à Madame Veronique ZIEBA, secrétaire, ainsi déclarée, rencontrée dans les lieux, qui a déclaré être habilitée à recevoir la copie.

Un avis de passage, daté, mentionnant la nature de l'acte, le requérant et le nom de la personne ayant reçu copie a été laissé ce jour au siège du destinataire.

La lettre prévue à l'article 658 du Code de Procédure Civile, contenant copie de l'acte a été adressée dans le délai légal.

Le présent acte n'est pas soumis à taxe fiscale cet acte comporte 9 feuilles.

Charlotte VINCENT



EXPEDITION

450-9-SI LE PONTET-LOT 137-38800-BRAUN JOEL-2076707

COMMANDEMENT DE PAYER VALANT SAISIE

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE ET LE TREIZE FEVRIER

A LA REQUETE DE :

La société **CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE DEVELOPPEMENT (CIFD)**, venant aux droits de la société **BANQUE PATRIMOINE ET IMMOBILIER (BPI)**, société anonyme au capital de 124.821.703 €, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de PARIS sous le numéro 379 502 644, y demeurant 39 rue Mstislav Rostropovitch 75017 PARIS, représentée par son directeur général en exercice, domicilié en cette qualité audit siège, venant aux droits de la société **BANQUE PATRIMOINE ET IMMOBILIER** suite à fusion par voie d'absorption de la société **BANQUE PATRIMOINE ET IMMOBILIER (BPI)** par la société **CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE DEVELOPPEMENT (CIFD)** et la dissolution de plein droit, sans liquidation de la société **BANQUE PATRIMOINE ET IMMOBILIER (BPI)** en date du 1er mai 2017.

Ayant pour Avocat Maître **Melissa EYDOUX**, Avocat postulant, avocat au barreau d'AVIGNON, demeurant 10 A avenue de la Poulasse Les Naidés II 84000 AVIGNON laquelle se constitue et occupera pour le CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE sur le présent et ses suites, lequel accepte de recevoir les communications d'actes et pièces de façon dématérialisée

Plaidant par Maître **Gaëlle HARRAR**, Avocat associé au Barreau de NICE, sis 48 rue Gioffredo 0600 NICE- Tel :04 92 47 73 17- Mail : gaelle.harrar@wanadoo.fr

Je **Delphine HÉROUARD**, Titulaire d'un Office
de Commissaire de Justice, dont le siège
est MONTMORENCY (95150), 3 rue Penquet

EN VERTU DE :

- D'un acte authentique de prêt reçu par Maître Jean-Pierre BRINES, Notaire associé à AIX EN PROVENCE, en date du 15/12/2005

- Privilège de prêteur de deniers et hypothèque conventionnelle suivant acte de Maître BRINES Notaire à Aix en Provence en date du 15/12/2005 publié au premier bureau du service de publicité foncière d'AVIGNON le 24/01/2006 volume 2006 V 369.
- Les dispositions du Code des Procédures Civiles d'Exécution.

AVONS FAIT COMMANDEMENT A :

Madame Anne-Marie Dina SIMMENAUER épouse de Monsieur Joël BRAUN née le 15/01/1952 à Paris (75012) retraitée, de nationalité française

Mariés sous le régime de régime de la séparation de biens au terme de leur contrat de mariage reçu par Maître LAFFORGUE Notaire à Souppes sur Loing (Seine et Marne) le 30/09/2000 préalable à leur union célébrée à la mairie de paris (14^{ième}) le 08/11/2000.

Demeurant 58 avenue du Temps Perdu Bâtiment 2- appartement 2209-95280 JOUY-LE MOUTIER.

Où étant et parlant à : comme il est dit sur la feuille de signification

DEBITEUR SAISI

D'avoir, dans le délai de HUIT JOURS à compter du présent, à payer à notre requérante les sommes suivantes :

I – PRINCIPAL INTERETS ET FRAIS selon décompte du 06/02/2024

**Décompte des sommes dues arrêté au 13/07/2009
puis actualisé au 06/02/2024**

M. BRAUN JOEL & Mme. SIMMENAUER ANNE-MARIE
Prêt n° 2076707

Capital restant dû au 25/06/2009	155 449,26 €
Échéances impayées au 25/06/2009	8 696,16 €
Intérêts du 25/06/2009 au 25/07/2009	379,46 €
Indemnité contractuelle	11 490,17 €
Total dû au 25/07/2009	176 015,05 €
Intérêts échus du 26/07/2009 au 28/07/2023 au taux de 2,55% <i>ESM au 13/07/2009 + 1,55%</i>	57 335,92 €
Intérêts à échoir jusqu'au parfait paiement au taux de 2,55% <i>ESM au 13/07/2009 + 1,55%</i>	Mémoire
Règlements client	-744,78 €
Frais de procédure	Mémoire
TOTAL GENERAL dû au 06/02/2024 outre mémoire	232 606,19 €

Détail

REGLEMENTS	MONTANT CRD	TAUX APPLIQUE	DATE DEPART	DATE ARRETE	NB DE JOURS	MONTANT DES INTERETS
	155 449,26 €	2,55%	26/07/2009	20/12/2011	878	9 520,26 €
744,78 €	154 704,48 €	2,55%	21/12/2011	06/02/2024	4431	47 815,66 €

**Soit le total de la somme de 232 606,19 euros selon
décompte au 06/02/2024 montant de la créance en
principal intérêts et accessoires.**

**II – les Intérêts courus du 06/02/2024 jusqu'à parfait
paiement
intérêts sur les sommes dues au taux de 2,55 % l'an à
compter du 06/02/2024 et jusqu'à complet paiement.**

**III – les frais de la présente procédure de saisie immobilière
(coût du commandement au bas noté)
Sous réserve et sans préjudice de tous autres droits, actions et
créances en capital, intérêts et frais et légitimes accessoires.**

Le décompte et sa note explicative sont annexés au présent acte.

Il est expressément déclaré à nos débiteurs que faute de paiement des dites sommes dans le délai de HUIT jours à compter du présent, notre requérant poursuivra la procédure afin de vente des droits immobiliers ci-après désignés et qu'à cet effet, notre débitrice sera assignée à comparaître à une audience du Juge de l'exécution immobilier du Tribunal Judiciaire d'AVIGNON pour voir statuer sur les modalités de la procédure.

DESIGNATION DES BIENS SAISIS :

Les biens et droits immobiliers sis sur la commune **LE PONTET** département du Vaucluse lieudit rue des Hirondelles dans un ensemble immobilier dénommé LE JARDIN DES VIGNERONS soumis au régime de la copropriété.

Figurant au cadastre de la dite commune sous :

Section AV n°19 et section AV n°40 lieudit rue des Hirondelles pour une contenance de 1ha12a62 ca

A savoir :

Lot numéro cent trente sept (137) un appartement situé au niveau R+3 du Bâtiment B escalier B1 portant le numéro 137 sur le plan du niveau R+3 bâtiment B et e numéro architecte B 322 comprenant : entrée séjour deux chambres cuisine salle de bains wc dégagement
Et les 87/10 000 des PCG

Lot numéro trois cent douze (312) un parking situé à l'extérieur des bâtiments A et B portant le numéro 312 sur le plan de masse et le numéro architecte 7
Et les 03/10 000 des PCG

Ledit bien immeuble a fait l'objet des publications suivantes :

- Etat descriptif de division et règlement de copropriété suivant acte reçu par Maître CAFLERS Notaire à NICE le 06/12/2005 publié au premier bureau du service de publicité foncière d'AVIGNON le 16/01/2006 volume 2006 P 383
- Extension de servitude et constitution suivant acte du 23/11/2006 publié au premier bureau du service de publicité foncière d'AVIGNON le 03/01/2007 volume 2007 P 40 et reprise pour ordre du 23/11/2006 publié le 19/01/2007 volume 2007 D 879

ORIGINE DE PROPRIETE :

Les biens appartiennent à Monsieur Joël BRAUN et Madame Anne-Marie Dina SIMMENAUER épouse de Monsieur BRAUN à concurrence de la moitié indivise chacun suivant acte de vente en état de futur

achèvement reçu par Maître BRINES Notaire à Aix en Provence le 15/12/2005 publié au premier bureau du service de publicité foncière d'AVIGNON le 24/01/2006 volume 2006 P 679.

Lui indiquant en outre, conformément aux dispositions de l'article R 321-3 du Code des Procédures Civiles d'Exécution que :

1° - le présent commandement vaut saisie des droits immobiliers ci-dessus désignés et que lesdits droits immobiliers sont indisponibles à l'égard du débiteur à compter de la signification de l'acte et à l'égard des tiers à compter de la publication de celui-ci au bureau des hypothèques.

2° - Le commandement vaut saisie des fruits dont le débiteur est séquestre.

3° - Le débiteur garde la possibilité de rechercher un acquéreur des droits immobiliers saisis pour procéder à leur vente amiable ou de donner mandat à cet effet, étant cependant précisé qu'une telle vente amiable ne pourra néanmoins être conclue qu'après autorisation du Juge de l'exécution.

4° - Un Commissaire de justice pourra pénétrer dans les lieux saisis afin de dresser un procès-verbal de description de l'immeuble.

5° - Le Juge de l'exécution du Tribunal Judiciaire d'AVIGNON est territorialement compétent pour connaître de la présente procédure de saisie et des contestations et demandes incidentes y afférentes.

6° - Le débiteur qui en fait préalablement la demande peut bénéficier, pour la procédure de saisie, de l'aide juridictionnelle s'il remplit les conditions de ressources prévues par la Loi n° 91-647 du 10 Juillet 1991 relatives à l'aide juridique et les décrets n° 91-1266 du 19 décembre 1991 et n°2020-1717 du 28 décembre 2020 portant application de ladite loi.

7° - Si le débiteur est une personne physique et si elle s'estime en situation de surendettement, elle a la faculté de saisir la Commission de Surendettement des Particuliers instituée par l'article L.331-1 du Code de la Consommation.

Si l'immeuble est loué :

Il est en outre fait sommation à notre débiteur d'avoir à nous indiquer les nom, prénom et adresse du preneur/la dénomination sociale et le siège social de la société preneuse.

A QUOI IL NOUS A ETE REPONDU :

Pas de location

Ambrun

Et c'est afin que nul n'en ignore.

SOUS TOUTES RESERVES.



CRÉDIT IMMOBILIER DE FRANCE
CIFD

**Décompte des sommes dues arrêté au 13/07/2009
puis actualisé au 06/02/2024**

M. BRAUN JOEL & Mme. SIMMENAUER ANNE-MARIE
Prêt n° 2076707

Capital restant dû au 25/06/2009		155 449,26 €
Échéances impayées au 25/06/2009		8 696,16 €
Intérêts du 25/06/2009 au 25/07/2009		379,46 €
Indemnité contractuelle		11 490,17 €
Total dû au 25/07/2009		176 015,05 €
Intérêts échus du 26/07/2009 au 28/07/2023		57 335,92 €
au taux de	2,55%	<i>E3M au 13/07/2009 + 1,55%</i>
Intérêts à échoir jusqu'au parfait paiement		Mémoire
au taux de	2,55%	<i>E3M au 13/07/2009 + 1,55%</i>
Règlements client		-744,78 €
Frais de procédure		Mémoire
TOTAL GENERAL dû au 06/02/2024 outre mémoire		232 606,19 €



CRÉDIT IMMOBILIER DE FRANCE
CIFD

Détail

REGLEMENTS	MONTANT CRD	TAUX APPLIQUE	DATE DEPART	DATE ARRETE	NB DE JOURS	MONTANT DES INTERETS
	155 449,26 €	2,55%	26/07/2009	20/12/2011	878	9 520,26 €
744,78 €	154 704,48 €	2,55%	21/12/2011	06/02/2024	4431	47 815,66 €



Note explicative décompte

Partie haute du décompte :

Les éléments indiqués dans la partie haute du décompte sont ceux inclus dans la mise en demeure valant échéance du terme :

- Le capital restant dû au jour de la échéance du terme est déduit du tableau d'amortissement
- Les échéances impayées au jour de la échéance du terme représentent le total des échéances présentées mais non réglées ainsi que les éventuels autres frais
- Les intérêts échus au jour de la échéance du terme correspondent aux intérêts échus depuis la dernière tombée d'échéance jusqu'au jour de la échéance du terme
- L'indemnité de 7 % est calculée conformément aux conditions générales du prêt
- Les frais de rejet et de transmission sont prévus par nos conditions tarifaires

Calcul des intérêts :

Il est effectué sur la base suivante

$$\begin{array}{c} \text{CRD : Capital restant dû} \\ \times \\ \text{Taux indiqué dans le courrier de mise en demeure} \\ \text{valant échéance du terme} \\ \text{à défaut taux indiqué dans la copie exécutoire} \\ \times \\ \text{Nombre de jours entre la date de échéance du terme} \\ \text{et la date du décompte} \\ \div \\ 365 \end{array}$$

Si le taux indiqué est un taux révisable indexé sur le taux EURIBOR, il est calculé à la date du courrier de mise en demeure valant échéance du terme.

Les règlements sont déduits du capital restant dû à la date d'encaissement.

Le détail du calcul des intérêts apparaît en page 2.



S.C.P.
Déphine HÉROUARD
Olivier BAQUÉ
Commissaires de Justice
Associés

3, rue Perquel
95160 MONTMORENCY

Tél : 01.34.05.25.25
etude@huissiermontmorency.fr
Réception sur rendez-vous

Paiement sécurisé en ligne par

Site : www.huissiermontmorency.fr
Identifiant : 454423
Mot de passe : 259085

ACTE DE
COMMISSAIRE
DE
JUSTICE

EXPEDITION

COMMISSAIRES
DE JUSTICE

COUT DE L'ACTE	
Emolument	127,66
SCT	7,67
H.T.	135,33
Tva 20%	27,07
Coût de l'acte	162,40

REFERENCES A RAPPELER:
Cor : 5074, MD :223882
NA - 14/02/2024

Cor : 5074, MD :223882

Acte : 480615

PROCES VERBAL DE REMISE A PERSONNE PHYSIQUE

Requérant : SA CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE DEVELOPPEMENT (CIFD) VENANT AUX DROITS DE LA SOCIÉTÉ BANQUE PATRIMOINE ET IMMOBILIER (BPI)

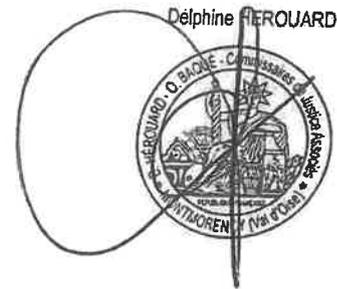
Titre de l'acte signifié : un COMMANDEMENT VALANT SAISIE IMMOBILIERE

Date de signification : 13 février 2024

Destinataire : Madame BRAUN Anne-Marie Dina née SIMMENAUER demeurant 58 AVENUE DU TEMPS PERDU - BAT 2 - APPT 2209 - 95280 JOUY LE MOUTIER

Cet acte a été signifié par Huissier de Justice, à la personne susnommée ainsi déclaré.

Le présent acte n'est pas soumis à taxe fiscale et comporte, 9 feuilles sur la copie.



EXPEDITION

450-9-SI LE PONTET-LOT 137-38800-BRAUN JOEL-2076707

COMMANDEMENT DE PAYER VALANT SAISIE

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE ET LE TREIZE FEVRIER

A LA REQUETE DE :

La société **CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE DEVELOPPEMENT (CIFD)**, venant aux droits de la société **BANQUE PATRIMOINE ET IMMOBILIER (BPI)**, société anonyme au capital de 124.821.703 €, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de PARIS sous le numéro 379 502 644, y demeurant 39 rue Mstislav Rostropovitch 75017 PARIS, représentée par son directeur général en exercice, domicilié en cette qualité audit siège, venant aux droits de la société **BANQUE PATRIMOINE ET IMMOBILIER** suite à fusion par voie d'absorption de la société **BANQUE PATRIMOINE ET IMMOBILIER (BPI)** par la société **CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE DEVELOPPEMENT (CIFD)** et la dissolution de plein droit, sans liquidation de la société **BANQUE PATRIMOINE ET IMMOBILIER (BPI)** en date du 1er mai 2017.

Ayant pour Avocat Maître **Melissa EYDOUX**, Avocat postulant,, avocat au barreau d'AVIGNON, demeurant 10 A avenue de la Poulasse Les Naïdes II 84000 AVIGNON laquelle se constitue et occupera pour le CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE sur le présent et ses suites, lequel accepte de recevoir les communications d'actes et pièces de façon dématérialisée

Plaidant par Maître **Gaëlle HARRAR**, Avocat associé au Barreau de NICE, sis 48 rue Gioffredo 0600 NICE- Tel :04 92 47 73 17- Mail : gaëlle.harrar@wanadoo.fr

Je **Delphine HÉROUARD**
Commissaire de Justice Associée
titulaire d'un office
de Commissaire de Justice, dont le siège
est MONTMORENCY (95100), 3 rue Perquel

EN VERTU DE :

- D'un acte authentique de prêt reçu par Maître Jean-Pierre BRINES, Notaire associé à AIX EN PROVENCE, en date du 15/12/2005
- Privilège de prêteur de deniers et hypothèque conventionnelle suivant acte de Maître BRINES Notaire à Aix en Provence en date du 15/12/2005 publié au premier bureau du service de publicité foncière d'AVIGNON le 24/01/2006 volume 2006 V 369.
- Les dispositions du Code des Procédures Civiles d'Exécution.

AVONS FAIT COMMANDEMENT A :

1/ SELARL ARCHIBALD représentée par Maître Virginie LAURE es qualité de liquidateur de Monsieur Joël BRAUN né le 17/08/19748 à Paris (75020) médecin retraité de nationalité française

Epoux de Madame Anne-Marie Dina SIMMENAUER
Marié sous le régime de régime de la séparation de biens au terme de leur contrat de mariage reçu par Maître LAFFORGUE Notaire à Souppes sur Loing (Seine et Marne) le 30/09/2000 préalable à leur union célébrée à la mairie de paris (14^{ème}) le 08/11/2000.

dont la liquidation judiciaire a été prononcée suivant jugement du Tribunal de Commerce de MELUN en date du 13/07/2022 y demeurant **50 avenue Thiers 77000 MELUN**

où étant et parlant à : **PAR ACTE SÉPARÉ**

2/ Monsieur Joël BRAUN né le 17/08/19748 à Paris (75020) médecin retraité de nationalité française

Epoux de Madame Anne-Marie Dina SIMMENAUER
Marié sous le régime de régime de la séparation de biens au terme de leur contrat de mariage reçu par Maître LAFFORGUE Notaire à Souppes sur Loing (Seine et Marne) le 30/09/2000 préalable à leur union célébrée à la mairie de paris (14^{ème}) le 08/11/2000.

Y demeurant 58 avenue du Temps perdu bâtiment 2 app 2209 -95280 JOUY LE MOUTIER

où étant et parlant à : comme il est dit sur la feuille de signification

DEBITEUR SAISI

D'avoir, dans le délai de HUIT JOURS à compter du présent, à payer à notre requérante les sommes suivantes :

I - PRINCIPAL INTERETS ET FRAIS selon décompte du 06/02/2024

**Décompte des sommes dues arrêté au 13/07/2009
puis actualisé au 06/02/2024**

M. BRAUN JOEL & Mme. SIMMENAUER ANNE-MARIE
Prêt n° 2076707

Capital restant dû au 25/06/2009	155 449,26 €
Échéances Impayées au 25/06/2009	8 696,16 €
Intérêts du 25/06/2009 au 25/07/2009	379,46 €
Indemnité contractuelle	11 490,17 €
Total dû au 25/07/2009	176 015,05 €
Intérêts échus du 26/07/2009 au 28/07/2023 au taux de 2,55% E3M au 13/07/2009 + 1,55%	57 335,92 €
Intérêts à échoir jusqu'au parfait paiement au taux de 2,55% E3M au 13/07/2009 + 1,55%	Mémoire
Règlements client	-744,78 €
Frais de procédure	Mémoire
TOTAL GENERAL dû au 06/02/2024 outre mémoire	232 606,19 €

Détail

RÈGLEMENTS	MONTANT		TAUX APPLIQUE	DATE DEPART	DATE ARRETE	NB DE JOURS	MONTANT DES INTERETS
	CRD						
	155 449,26 €	2,55%	26/07/2009	20/12/2011	878	9 520,26 €	
	744,78 €	154 704,48 €	2,55%	21/12/2011	06/02/2024	4431	47 815,66 €

**Soit le total de la somme de 232 606,19 euros selon
décompte au 06/02/2024 montant de la créance en
principal intérêts et accessoires.**

**II – les intérêts courus du 06/02/2024 jusqu'à parfait
paiement
intérêts sur les sommes dues au taux de 2,55 % l'an à
compter du 06/02/2024 et jusqu'à complet paiement.**

**III – les frais de la présente procédure de saisie immobilière
(coût du commandement au bas noté)
Sous réserve et sans préjudice de tous autres droits, actions et
créances en capital, intérêts et frais et légitimes accessoires.**

Le décompte et sa note explicative sont annexés au présent acte.

Il est expressément déclaré à nos débiteurs que faute de paiement desdites sommes dans le délai de HUIT jours à compter du présent, notre requérant poursuivra la procédure afin de vente des droits immobiliers ci-après désignés et qu'à cet effet, notre débitrice sera assignée à comparaître à une audience du Juge de l'exécution Immobilier du Tribunal Judiciaire d'AVIGNON pour voir statuer sur les modalités de la procédure.

DESIGNATION DES BIENS SAISIS :

Les biens et droits immobiliers sis sur la commune **LE PONTET** département du Vaucluse lieudit rue des Hirondelles dans un ensemble immobilier dénommé LE JARDIN DES VIGNERONS soumis au régime de la copropriété.

Figurant au cadastre de la dite commune sous :

Section AV n°19 et section AV n°40 lieudit rue des Hirondelles pour une contenance de 1ha12a62 ca

A savoir :

Lot numéro cent trente sept (137) un appartement situé au niveau R+3 du Bâtiment B escalier B1 portant le numéro 137 sur le plan du niveau R+3 bâtiment B et e numéro architecte: B 322 comprenant : entrée séjour deux chambres cuisine salle de bains wc dégagement
Et les 87/10 000 des PCG

Lot numéro trois cent douze (312) un parking situé à l'extérieur des bâtiments A et B portant le numéro 312 sur le plan de masse et le numéro architecte 7
Et les 03/10 000 des PCG

Ledit bien immeuble a fait l'objet des publications suivantes :

- Etat descriptif de division et règlement de copropriété suivant acte reçu par Maître CAFLERS Notaire à NICE le 06/12/2005 publié au premier bureau du service de publicité foncière d'AVIGNON le 16/01/2006 volume 2006 P 383
- Extension de servitude et constitution suivant acte du 23/11/2006 publié au premier bureau du service de publicité foncière d'AVIGNON le 03/01/2007 volume 2007 P 40 et reprise pour ordre du 23/11/2006 publié le 19/01/2007 volume 2007 D 879

ORIGINE DE PROPRIETE :

Les biens appartiennent à Monsieur Joël BRAUN et Madame Anne-Marie Dina SIMMENAUER épouse de Monsieur BRAUN à concurrence de la moitié indivise chacun suivant acte de vente en état de futur achèvement reçu par Maître BRINES Notaire à Aix en Provence le

15/12/2005 publié au premier bureau du service de publicité foncière d'AVIGNON le 24/01/2006 volume 2006 P 679.

Lui indiquant en outre, conformément aux dispositions de l'article R 321-3 du Code des Procédures Civiles d'Exécution que :

1° - le présent commandement vaut saisie des droits Immobiliers ci-dessus désignés et que lesdits droits immobiliers sont indisponibles à l'égard du débiteur à compter de la signification de l'acte et à l'égard des tiers à compter de la publication de celui-ci au bureau des hypothèques.

2° - Le commandement vaut saisie des fruits dont le débiteur est séquestre.

3° - Le débiteur garde la possibilité de rechercher un acquéreur des droits immobiliers saisis pour procéder à leur vente amiable ou de donner mandat à cet effet, étant cependant précisé qu'une telle vente amiable ne pourra néanmoins être conclue qu'après autorisation du Juge de l'exécution.

4° - Un Commissaire de justice pourra pénétrer dans les lieux saisis afin de dresser un procès-verbal de description de l'immeuble.

5° - Le Juge de l'exécution du Tribunal Judiciaire d'AVIGNON est territorialement compétent pour connaître de la présente procédure de saisie et des contestations et demandes incidentes y afférentes.

6° - La débitrice qui en fait préalablement la demande peut bénéficier, pour la procédure de saisie, de l'aide juridictionnelle si elle remplit les conditions de ressources prévues par la Loi n° 91-647 du 10 Juillet 1991 relatives à l'aide juridique et le décret n°2020-1717 du 28 décembre 2020 portant application de ladite loi.

7° - Si la débitrice est une personne physique et si elle s'estime en situation de surendettement, elle a la faculté de saisir la Commission de Surendettement des Particuliers instituée par l'article L712-1 du Code de la Consommation.

Si l'immeuble est loué :

Il est en outre fait sommation à notre débiteur d'avoir à nous indiquer les nom, prénom et adresse du preneur/la dénomination sociale et le siège social de la société preneuse.

A QUOI IL NOUS A ETE REPONDU :

pas de location

Et c'est afin que nul n'en ignore.

SOUS TOUTES RESERVES.





CRÉDIT IMMOBILIER DE FRANCE
CIFD

**Décompte des sommes dues arrêté au 13/07/2009
puis actualisé au 06/02/2024**

M. BRAUN JOEL & Mme. SIMMENAUER ANNE-MARIE
Prêt n° 2076707

Capital restant dû au 25/06/2009			155 449,26 €
Échéances impayées au 25/06/2009			8 696,16 €
Intérêts du 25/06/2009 au 25/07/2009			379,46 €
Indemnité contractuelle			11 490,17 €
Total dû au 25/07/2009			176 015,05 €
Intérêts échus du 26/07/2009 au 28/07/2023			57 335,92 €
au taux de	2,55%	E3M au 13/07/2009 + 1,55%	
Intérêts à échoir jusqu'au parfait paiement			Mémoire
au taux de	2,55%	E3M au 13/07/2009 + 1,55%	
Règlements client			Mémoire
Frais de procédure			
TOTAL GENERAL dû au 06/02/2024 outre mémoire			232 606,19 €



CRÉDIT IMMOBILIER DE FRANCE
CIFD

Détail

REGLEMENTS	MONTANT CRD	TAUX APPLIQUE	DATE DEPART	DATE ARRETE	NB DE JOURS	MONTANT DES INTERETS
	155 449,26 €	2,55%	26/07/2009	20/12/2011	878	9 520,26 €
744,78 €	154 704,48 €	2,55%	21/12/2011	06/02/2024	4431	47 815,66 €

Crédit Immobilier de France Développement (CIFD) - S.A. au capital de 124 821 703 euros
26-28 rue de Madrid - 75384 PARIS CEDEX 08 - Tél 01 70 91 37 00
RCS PARIS B 379 502 644 - TVA FR29379502644 - N°ORIAS 15001220



Note explicative décompte

Partie haute du décompte :

Les éléments indiqués dans la partie haute du décompte sont ceux inclus dans la mise en demeure valant échéance du terme :

- Le capital restant dû au jour de la échéance du terme est déduit du tableau d'amortissement
- Les échéances impayées au jour de la échéance du terme représentent le total des échéances présentées mais non réglées ainsi que les éventuels autres frais
- Les intérêts échus au jour de la échéance du terme correspondent aux intérêts échus depuis la dernière tombée d'échéance jusqu'au jour de la échéance du terme
- L'indemnité de 7 % est calculée conformément aux conditions générales du prêt
- Les frais de rejet et de transmission sont prévus par nos conditions tarifaires

Calcul des intérêts :

Il est effectué sur la base suivante

$$\begin{array}{c} \text{CRD : Capital restant dû} \\ \times \\ \text{Taux indiqué dans le courrier de mise en demeure} \\ \text{valant échéance du terme} \\ \text{à défaut taux indiqué dans la copie exécutoire} \\ \times \\ \text{Nombre de jours entre la date de échéance du terme} \\ \text{et la date du décompte} \\ \div \\ 365 \end{array}$$

Si le taux indiqué est un taux révisable indexé sur le taux EURIBOR, il est calculé à la date du courrier de mise en demeure valant échéance du terme.

Les règlements sont déduits du capital restant dû à la date d'encaissement.

Le détail du calcul des intérêts apparaît en page 2.



S.C.P.
Delphine HÉROUARD
Olivier BAQUÉ
Commissaires de Justice
Associés

3, rue Perquel
95160 MONTMORENCY

Tél : 01.34.05.25.25
etude@huissiermontmorency.fr
Réception sur rendez-vous

Paiement sécurisé en ligne par

Site : www.huissiermontmorency.fr
Identifiant : 454422
Mot de passe : 710906

ACTE DE
COMMISSAIRE
DE
JUSTICE

EXPEDITION

COMMISSAIRES
DE JUSTICE

COUT DE L'ACTE	
Emolument	127,66
SCT	7,67
H.T.	135,33
Tva 20%	27,07
Coût de l'acte	162,40

REFERENCES A RAPPELER:
Cor : 5074, MD :223882
NA - 14/02/2024

Cor : 5074, MD :223882

Acte : 480093

PROCES VERBAL DE REMISE A PERSONNE PHYSIQUE

Requérant : SA CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE DEVELOPPEMENT (CIFD) VENANT AUX DROITS DE LA SOCIÉTÉ BANQUE PATRIMOINE ET IMMOBILIER (BPI)

Titre de l'acte signifié : un COMMANDEMENT VALANT SAISIE IMMOBILIERE

Date de signification : 13 février 2024

Destinataire : **Monsieur BRAUN Joël** demeurant 58 AVENUE DU TEMPS PERDU - BATIMENT 2 - APPT 2209 - 95280 JOUY LE MOUTIER

Cet acte a été signifié par Huissier de Justice, à la personne susnommée ainsi déclaré.

Le présent acte n'est pas soumis à taxe fiscale et comporte, 9 feuilles sur la copie.

Delphine HÉROUARD



11194*06
DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES
Formulaire obligatoire
Décret n° 55-1350 du 14/10/1955, art. 39



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 3233-SD
(01-2020)
@internet-DGFIP

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

N° de la demande : F 402
Déposée le : _____
Références du dossier : 11 MARS 2024

*Wu
Néant
Mail*

Demande de renseignements pour la période à compter du 1^{er} janvier 1956

à souscrire en **DEUX** exemplaires auprès du service de publicité foncière du lieu de situation des biens pour lesquels les renseignements sont demandés.
(voir la notice n° 3241-NOT-SD d'aide au remplissage des demandes de renseignements hypothécaires et d'information sur les tarifs).

Service de publicité foncière : 2024 S 38
SPF AVINGNON 2 CDT DU 13/02/2024

IDENTIFICATION ET SIGNATURE DU DEMANDEUR	
Identité 1 : MAITRE GAELLE HARRAR AVOCAT	
Adresse : 48 RUE GIOFFREDO 06000 NICE	
Courriel 2 : gaelle.harrar@wanadoo.fr	
Téléphone : _____	
À NICE _____, le ____/____/____	
Signature (obligatoire) :	

IDENTIFICATION DES PERSONNES (toute erreur ou imprécision dégage la responsabilité de l'État - art. 9 du décret du 04/01/1955 modifié).
Si le nombre de personnes est supérieur à trois, utiliser la feuille de suite.

N°	Personnes physiques : Nom (en majuscules) Personnes morales : Dénomination (en majuscules)	Prénom(s) dans l'ordre de l'état civil Siège social ³	Date et lieu de naissance N° SIREN
1	BRAUN	Joel	17/08/1948
2	<i>S</i>		
3			

DÉSIGNATION DES IMMEUBLES (toute erreur dégage la responsabilité de l'État - art. 8-1 et 9 du décret du 04/01/1955 modifié).
Si le nombre d'immeubles est supérieur à cinq, utiliser la feuille de suite.

N°	Commune (en majuscules) (arrondissement s'il y a lieu, rue et numéro)	Références cadastrales (préfixe s'il y a lieu, section et numéro)	Numéro de division volumétrique	Numéro de lot de copropriété
1	LE PONTET RUE DES HORONDELLES	AV 19- 40		137-312
2				
3				
4				
5				

PÉRIODE DE DÉLIVRANCE

CAS GÉNÉRAL
Période allant du 1^{er} janvier 1956⁴ à la date de mise à jour du fichier au jour de réception de la demande, pour les demandes portant uniquement sur des personnes, ou à la date de réception de la demande pour tout autre type de demande.

CAS PARTICULIER
Vous souhaitez une période différente du cas général, veuillez préciser :
- le point de départ (date postérieure au 1^{er} janvier 1956) : ____/____/____
- le point d'arrivée, au plus tard le ____/____/____ (uniquement pour les demandes relatives à une ou plusieurs personnes)
Pour une demande portant uniquement sur des immeubles, souhaitez-vous limiter la délivrance à l'information concernant le dernier propriétaire connu ? (si oui, cochez la case)

¹ Nom (en majuscules), prénom(s) ou dénomination sociale (en majuscules). ² L'indication du courriel autorise l'administration à vous répondre par courriel.
³ Pour les associations ou syndicats, mentionner en outre, la date et le lieu de la déclaration ou du dépôt des statuts. ⁴ Ou date de rénovation du cadastre pour les demandes portant uniquement sur les immeubles.

COUTS ET TAXATION (voir notice n° 3241-NOT-SD)			
	Nombre de personnes ou d'immeubles	Tarif	Total
Tarif des demandes portant sur des personnes ou sur des immeubles		x 12 € =	€
Tarifs des demandes portant à la fois sur des personnes et des immeubles		12 €	€
- nombre de personnes au-delà de 3 :		x 5 € =	+ €
- nombre d'immeubles au-delà de 5 :		x 2 € =	+ €
Frais d'expédition (2 € ; 0 € si envoi par courriel) :			+ €
		TOTAL =	0 €

MÉTHODE DE PAIEMENT

Carte bancaire
 Virement
 Chèque de Banque à l'ordre du Trésor public
 Chèque à l'ordre du Trésor public (pour un montant maximum de 1000 €)
 Numéraire (pour un montant maximum de 300 €)

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

Le dépôt de la présente demande est refusé pour le (ou les) motif(s) suivant(s) :

insuffisance de la désignation des personnes et/ou des immeubles
 défaut ou insuffisance de provision
 demande non signée et/ou non datée
 autre :

Le ____ / ____ / _____

*Le comptable des finances publiques,
Chef du service de publicité foncière*



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

FINANCES PUBLIQUES

**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE
AVIGNON 1**

**Demande de renseignements n° 8404P01 2024F401
déposée le 11/03/2024, par Maître BENHAMOU-HARRAR**

Réf. dossier : CMDT PAYER CIFD/BRAUN

CERTIFICAT

Le Service de la Publicité Foncière certifie le présent document(*) qui contient les éléments suivants:

- Pour la période de publication du 01/01/1974 au 06/02/2024 (date de mise à jour fichier)
[x] Il n'existe aucune formalité au fichier immobilier non informatisé,
- [x] Il n'existe que les 15 formalités indiquées dans l'état réponse ci-joint,
- Le certificat de dépôt pour la période comprise entre la date de mise à jour du fichier immobilier informatisé et la date de dépôt de la demande :
du 07/02/2024 au 11/03/2024 (date de dépôt de la demande)
[x] Il n'existe que les 3 formalités indiquées au registre des dépôts concernant les immeubles requis.

AVIGNON 1, le 13/03/2024

Pour le Service de la Publicité Foncière,
Le comptable des finances publiques,
Jean-Christophe MAILLET

(*) Le nombre de page(s) total figure en fin de document

Les dispositions des articles 38 à 43 de la loi N°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'appliquent : elles garantissent pour les données vous concernant, auprès du Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement, un droit d'accès et un droit de rectification.

RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1974 AU 06/02/2024

N° d'ordre : 1	Date de dépôt : 03/08/2004	Référence d'enlèvement : 8404P01 2004P5667	Date de l'acte : 17/05/2004
Nature de l'acte : ANNULATION ET CONSTITUTION DE SERVITUDE			
Rédacteur : NOT MARTINEL / AVIGNON			

Disposition n° 1 de la formalité 8404P01 2004P5667 :

Disposant, Donateur		Bénéficiaire, Donataire	
Numéro	Désignation des personnes	Numéro	Date de naissance ou N° d'identité
3	VAUCLUSE LOGEMENT		662 620 079
Numéro	Désignation des personnes	Numéro	Date de naissance ou N° d'identité
1	ARTIGUES		06/08/1936
2	DOMERGUE		06/12/1930

Prix / évaluation : 5.000,00 EUR

Complément : 1) annulation de la servitude du 04/06/1976, publiée le 21/06/1976, volume 1237 n°19 en ce qui concerne les parcelles suivantes :
 - fonds servant : Le Pontet AV 19
 - fonds dominant : Le Pontet AV 35, 36, 37, 38, 39 et 90
 2) constitution de servitude de passage
 - fonds servant : Le Pontet AV 35, 37, 38, 39 et 145 (appartenant à la Société Vauchuse Logement)
 - fonds dominant : Le Pontet AV 19 et 40 (appartenant à ARTIGUES née le 06/08/1936 et DOMERGUE né le 06/12/1930)

N° d'ordre : 2	Date de dépôt : 26/08/2005	Référence d'enlèvement : 8404P01 2005P5868	Date de l'acte : 30/06/2005
Nature de l'acte : VENTE			
Rédacteur : NOT MARTINEL / AVIGNON			

Disposition n° 1 de la formalité 8404P01 2005P5868 :

Disposant, Donateur		Bénéficiaire, Donataire	
Numéro	Désignation des personnes	Numéro	Date de naissance ou N° d'identité
1	ARTIGUES		06/08/1936
2	DOMERGUE		06/12/1930

RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1974 AU 06/02/2024

Disposition n° 1 de la formalité 8404P01 2005P5868 :

Bénéficiaire, Donataire			
Numéro	Désignation des personnes	Date de naissance ou N° d'identité	
3	LE JARDIN DES VIGNERONS	482 348 323	
Immeubles			
Bénéficiaires	Droits	Commune	Désignation cadastrale
3	TP	LE PONTET	AV 19
			AV 40
			Volume
			Lot

DI : Droits Indivis CO : Constructions DO : Domanier EM : Emphytéote NI : Nue-propriété en indivision NP : Nue-propriété OT : Autorisation d'occupation temporaire PE : Preneur PI : Indivision en pleine propriété PR : Preneur bail à réhabilitation SO : Sol TE : Tenuyer TP : Toute propriété TR : Tréfond UH : Droit d'usage et d'habitation UI : Usufruit en indivision US : Usufruit

Prix / évaluation : 359,800,00 EUR

N° d'ordre : 3	Date de dépôt : 12/09/2005	Référence d'enlèvement : 8404P01 2005Y3057	Date de l'acte : 30/06/2005
Nature de l'acte : PRIVILEGE DE PRETEUR DE DENIERS & HYPOTHEQUE CONVENTIONNELLE			
Rédacteur : NOT XAVIER CAFLERS / NICE			
Domicile élu : NICE EN L ETUDE			

Disposition n° 1 de la formalité 8404P01 2005Y3057 : privilège de prêteur de deniers

Créanciers			
Numéro	Désignation des personnes	Date de Naissance ou N° d'identité	
	BANQUE ESPIRITO SANTO ET DE LA VENETIE		
Débiteurs			
Numéro	Désignation des personnes	Date de Naissance ou N° d'identité	
1	LE JARDIN DES VIGNERONS	482 348 323	
Immeubles			
Débiteurs	Droits	Commune	Désignation cadastrale
		LE PONTET	AV 19
			AV 40
			Volume
			Lot

RELEVÉ DES FORMALITÉS PUBLIÉES DU 01/01/1974 AU 06/02/2024

Disposition n° 1 de la formalité 8404P01 2005V3057 : privilège de prêteur de deniers

Montant Principal : 359.800,00 EUR Accessoires : 71.960,00 EUR
 Date extrême d'exigibilité : 31/12/2005 Date extrême d'effet : 31/12/2007
 Complément : Intérêts 4,604 % taux annuel révisable.

Disposition n° 2 de la formalité 8404P01 2005V3057 : hypothèque conventionnelle

Créanciers		Désignation des personnes		Date de Naissance ou N° d'identité
		BANQUE ESPIRITO SANTO ET DE LA VENETIE		
Débiteurs		Désignation des personnes		Date de Naissance ou N° d'identité
1		LE JARDIN DES VIGNERONS		482 348 323
Immeubles				
Débiteurs	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume
		LE PONTET	AV 19 AV 40	
				Lot

Montant Principal : 920.200,00 EUR Accessoires : 184.040,00 EUR
 Date extrême d'exigibilité : 31/12/2005 Date extrême d'effet : 31/12/2007
 Complément : Intérêts annuel de 4,641% révisable.

N° d'ordre : 4	Date de dépôt : 16/01/2006	Référence d'enlèvement : 8404P01 2006P383	Date de l'acte : 06/12/2005
	Nature de l'acte : ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION/REGLT.COPR.S/PONTET AV19 ET AV40		
	Rédacteur : NOT CAFLERS / NICE		

RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1974 AU 06/02/2024

Disposition n° 1 de la formalité 8404P01 2006P383 :

Disposants			
Numéro	Désignation des Personnes	Date de Naissance ou N° d'identité	
1	LE JARDIN DES VIGNERONS	482 348 323	
Immeubles			
Commune	Désignation Cadastrale	Volume	Lot
LE PONTET	AV 19		
	AV 40		
LE PONTET	AV 19		1 à 6
	AV 40		101 à 271
			301 à 424

Complément : Assise de la copropriété sur LE PONTET cadastrée AV 19 et AV 40 division en 301 lots numérotés de 1 à 6 . 101 à 271 et 301 à 424. Tantièmes exprimés en 10 000° .

N° d'ordre : 5	Date de dépôt : 24/01/2006	Référence d'enlissement : 8404P01 2006P679	Date de l'acte : 15/12/2005
Nature de l'acte : VENTE EN ETAT FUTUR D'ACHEVEMENT			
Rédacteur : SCP BRINES JEAN-PIERRE / AIX EN PROVENCE			

Disposition n° 1 de la formalité 8404P01 2006P679 :

Disposant, Donateur			
Numéro	Désignation des personnes	Date de naissance ou N° d'identité	
3	LE JARDIN DES VIGNERONS	482 348 323	
Bénéficiaire, Donataire			
Numéro	Désignation des personnes	Date de naissance ou N° d'identité	
1	BRAUN	17/08/1948	
2	SIMMENAUER	15/01/1952	
Immeubles			
Bénéficiaires	Droits	Commune	Volume
		Désignation cadastrale	Lot

RELEVÉ DES FORMALITÉS PUBLIÉES DU 01/01/1974 AU 06/02/2024

Disposition n° 1 de la formalité 8404P01 2006P679 :

Immeubles					
Bénéficiaires	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
tous	PI	LE PONTET	AV 19		137
			AV 40		312

DI : Droits Indivis CO : Constructions DO : Domainier EM : Emphytéote NI : Nue-propriété en indivision NP : Nue-propriété OT : Autorisation d'occupation temporaire PE : Preneur PI : Indivision en pleine propriété PR : Preneur bail à réhabilitation SO : Sol TE : Tenuyer TP : Toute propriété TR : Tréfond UH : Droit d'usage et d'habitation UI : Usufruit en indivision US : Usufruit

Prix / évaluation : 168.778,00 EUR

Complément : Prix contrat en mains.

Biens vendus : la totalité en pleine propriété.

Bénéficiaires 1 et 2, acquéreurs à concurrence de moitié indivise chacun.

N° d'ordre : 6	Date de dépôt : 24/01/2006	Référence d'enlissement : 8404P01 2006Y368	Date de l'acte : 15/12/2005
Nature de l'acte : PRIVILEGE DU VENDEUR			
Rédacteur : SCP BRINES JEAN-PIERRE / AIX EN PROVENCE			
Domicile élu : AIX EN PROVENCE EN L ETUDE			

Disposition n° 1 de la formalité 8404P01 2006Y368 :

Créanciers	
Numéro	Désignation des personnes
	LE JARDIN DES VIGNERONS
	Date de Naissance ou N° d'identité
Débiteurs	
Numéro	Désignation des personnes
1	BRAUN
	Date de Naissance ou N° d'identité
2	SIMMENAUER
	17/08/1948
	15/01/1952

RELEVÉ DES FORMALITÉS PUBLIÉES DU 01/01/1974 AU 06/02/2024

Disposition n° 1 de la formalité 8404P01 2006V368 :

Immeubles					
Débiteurs	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
		LE PONTET	AV 19 AV 40		137 312

Montant Principal : 59.072,00 EUR Accessoires : 11.814,00 EUR
Date extrême d'effet : 31/12/2008

Complément : Prix payable au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

N° d'ordre : 7	Date de dépôt : 24/01/2006	Référence d'enlèvement : 8404P01 2006V369	Date de l'acte : 15/12/2005
Nature de l'acte : PRIVILEGE DE PRETEUR DE DENIERS & HYPOTHEQUE CONVENTIONNELLE			
Rédacteur : SCP BRINES JEAN-PIERRE / AIX EN PROVENCE			
Domicile élu : AIX EN PROVENCE EN L ETUDE			

Disposition n° 1 de la formalité 8404P01 2006V369 : privilège de prêteur de deniers

Créanciers					
Numéro	Désignation des personnes		Date de Naissance ou N° d'identité		
	BANQUE PATRIMOINE ET IMMOBILIER				
Débiteurs					
Numéro	Désignation des personnes		Date de Naissance ou N° d'identité		
1	BRAUN		17/08/1948		
2	SIMMENAUER		15/01/1952		
Immeubles					
Débiteurs	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
		LE PONTET	AV 19 AV 40		137 312

Montant Principal : 109.706,00 EUR Accessoires : 21.941,00 EUR
Date extrême d'exigibilité : 15/12/2027 Date extrême d'effet : 15/12/2029

RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1974 AU 06/02/2024

Disposition n° 1 de la formalité 8404P01 2006V369 : privilège de prêteur de deniers

Complément : Intérêts au taux de 3,599 % l'an. Taux variable.

Disposition n° 2 de la formalité 8404P01 2006V369 : hypothèque conventionnelle

Créanciers		Date de Naissance ou N° d'identité			
Numéro	Désignation des personnes				
	BANQUE PATRIMOINE ET IMMOBILIER				
Débiteurs		Date de Naissance ou N° d'identité			
Numéro	Désignation des personnes				
1	BRAUN	17/08/1948			
2	SIMMENAUER	15/01/1952			
Immeubles					
Débiteurs	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
		LE PONTET	AV 19 AV 40		137 312

Montant Principal : 59.072,00 EUR. Accessoires : 11.814,00 EUR.
Date extrême d'exigibilité : 15/12/2027 Date extrême d'effet : 15/12/2029

Complément : Intérêts au taux de 3,599 % l'an. Taux variable.

N° d'ordre : 8	Date de dépôt : 03/01/2007	Référence d'enlèvement : 8404P01 2007P40	Date de l'acte : 23/11/2006
	Nature de l'acte : EXTENSION D'UNE SERVITUDE ET CONSTITUTION DE SERVITUDE		
	Rédacteur : NOT MARTINEL / AVIGNON		

RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1974 AU 06/02/2024

FORMALITE EN ATTENTE

Conformément aux dispositions du 2 de l'article 41 du décret du 14 octobre 1955, il vous appartient de déposer une nouvelle demande de renseignements pour connaître le sort des formalités révélées en attente et non régularisées.

N° d'ordre : 9	Date de dépôt : 19/01/2007	Référence de dépôt : 8404P01 2007D879	Date de l'acte : 23/11/2006
	Nature de l'acte : REPRISE POUR ORDRE / SERVITUDES DE PASSAGE de la formalité initiale du 03/01/2007 Sages : 8404P01 Vol 2007P N° 40		
	Rédacteur : NOT MARTINEL / AVIGNON		

Disposition n° 1 de la formalité 8404P01 2007D879 : EXTENSION DE SERVITUDE DE PASSAGE

Disposant, Donateur					
Numéro	Désignation des personnes		Date de naissance ou N° d'identité		
3	VAUCLUSE LOGEMENT		662 620 079		
Bénéficiaire, Donataire					
Numéro	Désignation des personnes		Date de naissance ou N° d'identité		
1	GARCIN		17/04/1949		
2	GARCIN		23/05/1956		
Immeubles					
Bénéficiaires	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
tous	PI	LE PONTET	AV 35		
			AV 37 à AV 39		
			AV 145		

DI : Droits Indivis CO : Constructions DO : Domanier EM : Emphytéote NI : Nue-propriété en indivision NP : Nue-propriété OT : Autorisation d'occupation temporaire PE : Preneur PI : Indivision en pleine propriété PR : Preneur bail à réhabilitation SO : Sol TE : Tenuyer TP : Toute propriété TR : Tréfond UH : Droit d'usage et d'habitation UI : Usufruit en indivision US : Usufruit

Prix / évaluation : 5.000,00 EUR

Complément : Extension de servitude de passage publiée volume 2004 P 5667.
Fonds dominant: Le Pontet AV 163 à 178
Fonds servant: Le Pontet AV 35, 37 à 39 et 145

RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1974 AU 06/02/2024

Disposition n° 2 de la formalité 8404P01 2007D879 : CONFIRMATION DE SERVITUDE DE PASSAGE

Disposant, Donateur					
Numéro	Désignation des personnes	Date de naissance ou N° d'identité			
1	LE JARDIN DES VIGNERONS	482 348 323			
Bénéficiaire, Donataire					
Numéro	Désignation des personnes	Date de naissance ou N° d'identité			
2	VAUCLOSE LOGEMENT	662 620 079			
Immeubles					
Bénéficiaires	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
2	TP	LE PONTET	AV 19		
			AV 40		

DI : Droits Indivis CO : Constructions DO : Domanier EM : Emphytéote NI : Nue-propriété en indivision NP : Nue-propriété OT : Autorisation d'occupation temporaire PE : Preneur PI : Indivision en pleine propriété PR : Preneur bail à réhabilitation SO : Sol TE : Tenuyer TP : Toute propriété TR : Tréfond UH : Droit d'usage et d'habitation UI : Usufruit en indivision US : Usufruit

Prix / évaluation : 1.000,00 EUR

Complément : Confirmation de servitude de passage publiée volume 2004 P 5667 :

Fonds dominant: Le Pontet AV 35, 37 à 39 et 145

Fonds servant: Le Pontet AV 19 et 40

Disposition n° 3 de la formalité 8404P01 2007D879 : CONSTITUTION DE SERVITUDE DE PASSAGE

Disposant, Donateur		
Numéro	Désignation des personnes	Date de naissance ou N° d'identité
3	LE JARDIN DES VIGNERONS	482 348 323
Bénéficiaire, Donataire		
Numéro	Désignation des personnes	Date de naissance ou N° d'identité
1	DABRY	23/01/1926
2	DABRY	27/07/1938

RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1974 AU 06/02/2024

Disposition n° 3 de la formalité 8404P01 2007D879 : CONSTITUTION DE SERVITUDE DE PASSAGE

Immeubles					
Bénéficiaires	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
tous	PI	LE PONTET	AV 19		

DI : Droits Indivis CO : Constructions DO : Domanier EM : Emphytéote NI : Nue-propriété en indivision NP : Nue-propriété OT : Autorisation d'occupation temporaire PE : Preneur PI : Indivision en pleine propriété PR : Preneur bail à réhabilitation SO : Sol TE : Tenuyer TP : Toute propriété TR : Tréfond UH : Droit d'usage et d'habitation UI : Usufruit en indivision US : Usufruit

Prix / évaluation : 1.000,00 EUR

Complément : Constitution de servitude de passage de canalisation d'eaux usées :
Fonds dominant: Le Pontet AV 151, 154 à 156
Fonds servant: Le Pontet AV 19

N° d'ordre : 10	Date de dépôt : 29/07/2009	Référence d'enlèvement : 8404P01 2009V2101	Date de l'acte : 10/07/2009
Nature de l'acte : HYPOTHEQUE JUDICIAIRE PROVISOIRE			
Rédacteur : ADM TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE / FONTAINEBLEAU			

FORMALITE EN ATTENTE

Conformément aux dispositions du 2 de l'article 41 du décret du 14 octobre 1955, il vous appartient de déposer une nouvelle demande de renseignements pour connaître le sort des formalités révélées en attente et non régularisées.

N° d'ordre : 11	Date de dépôt : 10/09/2009	Référence d'enlèvement : 8404P01 2009V2451	Date de l'acte : 07/09/2009
Nature de l'acte : BORDEREAU RECTIFICATIF VALANT REPRISE POUR ORDRE de la formalité initiale du 29/07/2009 Sages : 8404P01 Vol 2009V N° 2101			
Rédacteur : ME DUMONT BORTOLOTTI COMBES / FONTAINEBLEAU			
Domicile élu : FONTAINEBLEAU à la SCP DUMONT BORTOLOTTI COMBES			

Disposition n° 1 de la formalité 8404P01 2009V2451 : HYPOTHEQUE JUDICIAIRE PROVISOIRE du 27/07/2009

Créanciers	
Numéro	Date de Naissance ou N° d'identité
Désignation des personnes	
COMPAGNIE EUROPEENNE DE GARANTIES ET CAUTIONS	

RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1974 AU 06/02/2024

Disposition n° 1 de la formalité 8404P01 2009V2451 : HYPOTHEQUE JUDICIAIRE PROVISOIRE du 27/07/2009

Débiteurs					
Numéro	Désignation des personnes	Date de Naissance ou N° d'identité			
1	BRAUN	17/08/1948			
2	SIMMENAUER	15/01/1952			
Immeubles					
Débiteurs	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
		LE PONTET	AV 19 AV 40		137 312

Montant Principal : 204.683,00 EUR
Date extrême d'effet : 10/09/2012

Complément : Inscription d'une hypothèque judiciaire provisoire prise en vertu d'une ordonnance rendue par le Juge de l'Exécution du Tribunal de Grande Instance de Fontainebleau en date du 10/07/2009.

Régularisation du bordereau initial en ce qui concerne l'identité de Mme. SIMMENAUER : soit Anne-Marie, Dina SIMMENAUER née le 15/01/1952 au lieu de Anne-Marie SIMMENAUER née le 12/01/1952.

N° d'ordre : 12	Date de dépôt : 13/06/2012	Référence d'enlissement : 8404P01 2012V2225	Date de l'acte : 11/06/2012
	Nature de l'acte : RENOUVELLEMENT D'HYPOTHEQUE JUDICIAIRE PROVISOIRE de la formalité initiale du 29/07/2009 Sages : 8404P01 Vol 2009V		
	Rédacteur : ME DUMONT / FONTAINEBLEAU		

FORMALITE EN ATTENTE

Conformément aux dispositions du 2. de l'article 41 du décret du 14 octobre 1955, il vous appartient de déposer une nouvelle demande de renseignements pour connaître le sort des formalités révélées en attente et non régularisées.

N° d'ordre : 13	Date de dépôt : 05/12/2012	Référence d'enlissement : 8404P01 2012V3954	Date de l'acte : 03/12/2012
	Nature de l'acte : BORDEREAU RECTIFICATIF VALANT REPRISE POUR ORDRE de la formalité initiale du 29/07/2009 Sages : 8404P01 Vol 2009V N° 2101		
	Rédacteur : ME DUMONT / FONTAINEBLEAU		
	Domicile élu : FONTAINEBLEAU en l'étude d'avocats DUMONT BORTOLOTTI COMBES		

RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1974 AU 06/02/2024

Disposition n° 1 de la formalité 8404P01 2012V3954 : RENOUELEMENT-11/6/2012-VOL 2012V2225 publié le 13/6/12

Créanciers					
Numéro	Désignation des personnes		Date de Naissance ou N° d'identité		
	CIE EUROPEENNE DE GARANTIES ET CAUTIONS				
Propriétaire Immeuble / Contre					
Numéro	Désignation des personnes		Date de Naissance ou N° d'identité		
1	BRAUN		17/08/1948		
2	SIMMENAUER		15/01/1952		
Immeubles					
Prop.Imm/Contre	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
		LE PONTET	AV 19 AV 40		137 312

Montant Principal : 204.683.00 EUR
Date extrême d'effet : 05/12/2015

Complément : ET RENOUELEMENT DU BORDEREAU RECTIFICATIF publié le 10/9/2009 vol.2009V N° 2451

N° d'ordre : 14	Date de dépôt : 13/05/2015	Référence d'enlèvement : 8404P01 2015V1470	Date de l'acte : 11/05/2015
	Nature de l'acte : RENOUELEMENT HYPOTHEQUE JUDICIAIRE PROVISOIRE de la formalité initiale du 29/07/2009 Sages : 8404P01 Vol 2009V N° 2101		
	Rédacteur : ME BORTOLOTTI / FONTAINEBLEAU		
	Domicile élu : FONTAINEBLEAU en l'étude		

Disposition n° 1 de la formalité 8404P01 2015V1470 : Renouvellement hypothèque judiciaire provisoire

Créanciers			
Numéro	Désignation des personnes		Date de Naissance ou N° d'identité
	COMPAGNIE EUROPEENNE DE GARANTIES ET CAUTIONS		
Propriétaire Immeuble / Contre			
Numéro	Désignation des personnes		Date de Naissance ou N° d'identité
1	BRAUN		17/08/1948
2	SIMMENAUER		15/01/1952

RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1974 AU 06/02/2024

Disposition n° 1 de la formalité 8404P01 2015V1470 : Renouvellement hypothèque judiciaire provisoire

Immeubles					
Prop. Imm/Contre	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
		LE PONTET	AV 19 AV 40		137 312

Montant Principal : 204.683.00 EUR
Date extrême d'effet : 13/05/2018

Complément : Renouvellement de l'hypothèque judiciaire provisoire en initiales et bordereau rectificatif valant reprise pour ordre publié le 10/09/2009 vol 2009 V n° 245, renouvellement publié le 13/06/2012 vol 2012 V n° 225 et bordereau rectificatif publié le 05/12/2012 vol 2012 V n° 3954.
En vertu d'une ordonnance rendue par le Juge de l'Exécution du TGI de Fontainebleau le 01/07/2009.

N° d'ordre : 15	Date de dépôt : 27/04/2017	Référence d'enlèvement : 8404P01 2017V1803	Date de l'acte : 17/03/2017
Nature de l'acte : HYPOTHEQUE JUDICIAIRE DEFINITIVE SE SUBSTITUANT A PROVISOIRE de la formalité initiale du 29/07/2009 Sages : 8404P01 Vol 2009V N° 2101			
Rédacteur : ADM COUR D'APPEL / PARIS			
Domicile élu : FONTAINEBLEAU en l'étude <i>de Bortolotti Selval DRJC 196 rue Gando 79300</i>			

Disposition n° 1 de la formalité 8404P01 2017V1803 :

Créanciers		Date de Naissance ou N° d'identité			
Numéro	Désignation des personnes				
	COMPAGNIE EUROPEENNE DE GARANTIES ET CAUTIONS				
Propriétaire Immeuble / Contre					
Numéro	Désignation des personnes	Date de Naissance ou N° d'identité			
1	BRAUN	17/08/1948			
2	SIMMENAUER	15/01/1952			
Immeubles					
Prop. Imm/Contre	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
		LE PONTET	AV 19 AV 40		137 312

RELEVÉ DES FORMALITÉS PUBLIÉES DU 01/01/1974 AU 06/02/2024

Disposition n° 1 de la formalité 8404P01 2017V1803 :

Montant Principal : 239.324,31 EUR
Date extrême d'effet : 26/04/2027

Complément : Hypothèque judiciaire définitive se substituant à hypothèque judiciaire provisoire portée en initiales et son bordereau rectificatif valant reprise pour ordre publié le 10/09/2009 vol 2009 V n° 245, renouvellement publié le 13/06/2012 vol 2012 V n° 225 et bordereau rectificatif publié le 05/12/2012 vol 2012 V n° 3954.
En vertu d'un arrêt rendu le 17/03/2017 par la Cour d'Appel de PARIS.

CERTIFICAT DE DEPOT DU 07/02/2024 AU 11/03/2024

Date et Numéro de dépôt	Nature et Rédacteur de l'acte	Date de l'acte	Créanciers/Vendeurs/Donateurs/Constituants "Prop.Imm./Contre /Débiteurs/Acquéreurs/Donataires/Fiduciaires	Numéro d'archivage Provisoire
11/03/2024 D07044	COMMANDEMENT VALANT SAISIE M HEROUARD COMMISSAIRE DE JUSTICE MONTMORENCY	13/02/2024	SIMMENAUER EFSE BRAUN CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE DEVELOPPEMENT	8404P01 S00037
11/03/2024 D07045	COMMANDEMENT VALANT SAISIE M HEROUARD COMMISSAIRE DE JUSTICE MONTMORENCY	13/02/2024	BRAUN CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE DEVELOPPEMENT	8404P01 S00038
11/03/2024 D07056	REFUS DE PUBLIER UN COMMANDEMENT DE SAISIE EN MARGE de la formalité initiale du Sages : 8404P01 Vol: 2024S N° 38 MME VINCENT COMMISSAIRE DE JUSTICE BRIE COMTE ROBERT	13/02/2024	BRAUN CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE DEVELOPPEMENT	8404P01 S00039

Le présent certificat des formalités acceptées au dépôt et en instance d'enregistrement au fichier immobilier sur les immeubles individuellement désignés dans la demande de renseignements est délivré en application de l'article 2457 du code civil.

Dernière page de la réponse à la demande de renseignements qui comporte 16 pages y compris le certificat.



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE**

AVIGNON 1

Cité administrative

84097 AVIGNON CEDEX 9

Téléphone : 0490272929

Méi. : spte.vaucluse@dgfip.finances.gouv.fr



FINANCES PUBLIQUES

**Maitre BENHAMOU-HARRAR
48 RUE GIOFFREDO
06000 NICE**

Vous trouverez dans la présente transmission :

- > Le récapitulatif des désignations des immeubles et des personnes requises ainsi que celles connues de Fidji pour la délivrance des formalités suivi d'un sommaire des formalités publiées et reportées.
- > La réponse à votre demande de renseignements.

Date : 13/03/2024

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 8404P01 2024F401

PERIODE DE CERTIFICATION : du 01/01/1974 au 11/03/2024

IMMEUBLES RETENUS POUR ETABLIR L'ETAT REPONSE

Code	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
92	LE PONTET	AV 19 AV 40		(A) (A) (A) (A)
				137
				312

(A) Délivrance des formalités liées à l'assise de la copropriété

FORMALITES PUBLIEES

N° d'ordre : 1	date de dépôt : 03/08/2004	références d'enlissement : 8404P01 2004P5667	Date de l'acte : 17/05/2004
N° d'ordre : 2	date de dépôt : 26/08/2005	références d'enlissement : 8404P01 2005P5868	Date de l'acte : 30/06/2005
N° d'ordre : 3	date de dépôt : 12/09/2005	références d'enlissement : 8404P01 2005V3057	Date de l'acte : 30/06/2005
N° d'ordre : 4	date de dépôt : 16/01/2006	références d'enlissement : 8404P01 2006P383	Date de l'acte : 06/12/2005
	nature de l'acte : ANNULATION ET CONSTITUTION DE SERVITUDE		
	nature de l'acte : VENTE		
	nature de l'acte : PRIVILEGE DE PRETEUR DE DENIERS & HYPOTHEQUE CONVENTIONNELLE		
	nature de l'acte : ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION/REGL.T.COPR.S/PONTET AV19 ET AV40		

N° d'ordre : 5	date de dépôt : 24/01/2006 nature de l'acte : VENTE EN ETAT FUTUR D'ACHEVEMENT	références d'enlissement : 8404P01 2006P679	Date de l'acte : 15/12/2005
N° d'ordre : 6	date de dépôt : 24/01/2006 nature de l'acte : PRIVILEGE DU VENDEUR	références d'enlissement : 8404P01 2006V368	Date de l'acte : 15/12/2005
N° d'ordre : 7	date de dépôt : 24/01/2006 nature de l'acte : PRIVILEGE DE PRETEUR DE DENIERS & HYPOTHEQUE CONVENTIONNELLE	références d'enlissement : 8404P01 2006V369	Date de l'acte : 15/12/2005
N° d'ordre : 8	date de dépôt : 03/01/2007 nature de l'acte : EXTENSION D'UNE SERVITUDE ET CONSTITUTION DE SERVITUDE	références d'enlissement : 8404P01 2007P40	Date de l'acte : 23/11/2006
N° d'ordre : 9	date de dépôt : 19/01/2007 nature de l'acte : REPRISE POUR ORDRE / SERVITUDES DE PASSAGE de la formalité initiale du 03/01/2007 Sages : 8404P01 Vol 2007P N° 40	références d'enlissement : 8404P01 2007D879	Date de l'acte : 23/11/2006
N° d'ordre : 10	date de dépôt : 29/07/2009 nature de l'acte : HYPOTHEQUE JUDICIAIRE PROVISOIRE	références d'enlissement : 8404P01 2009V2101	Date de l'acte : 10/07/2009
N° d'ordre : 11	date de dépôt : 10/09/2009 nature de l'acte : BORDEREAU RECTIFICATIF VALANT REPRISE POUR ORDRE de la formalité initiale du 29/07/2009 Sages : 8404P01 Vol 2009V N° 2101	références d'enlissement : 8404P01 2009V2451	Date de l'acte : 07/09/2009
N° d'ordre : 12	date de dépôt : 13/06/2012 nature de l'acte : RENOUVELLEMENT D'HYPOTHEQUE JUDICIAIRE PROVISOIRE de la formalité initiale du 29/07/2009 Sages : 8404P01 Vol 2009V N° 2101	références d'enlissement : 8404P01 2012V2225	Date de l'acte : 11/06/2012
N° d'ordre : 13	date de dépôt : 05/12/2012 nature de l'acte : BORDEREAU RECTIFICATIF VALANT REPRISE POUR ORDRE de la formalité initiale du 29/07/2009 Sages : 8404P01 Vol 2009V N° 2101	références d'enlissement : 8404P01 2012V3954	Date de l'acte : 03/12/2012

N° d'ordre : 14	date de dépôt : 13/05/2015	références d'enlissement : 8404P01 2015V1470	Date de l'acte : 11/05/2015
	nature de l'acte : RENOUELLLEMENT HYPOTHEQUE JUDICIAIRE PROVISOIRE de la formalité initiale du 29/07/2009 Sages : 8404P01 Vol 2009V N° 2101		
N° d'ordre : 15	date de dépôt : 27/04/2017	références d'enlissement : 8404P01 2017V1803	Date de l'acte : 17/03/2017
	nature de l'acte : HYPOTHEQUE JUDICIAIRE DEFINITIVE SE SUBSTITUANT A PROVISOIRE de la formalité initiale du 29/07/2009 Sages : 8404P01 Vol 2009V N° 2101		

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

N° de la demande : F 401

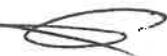
 Déposée le : _____

 Références du dossier : 1 MARS 2024

We

 Néant

 Mail

Demande de renseignements pour la période à compter du 1 ^{er} janvier 1956		IDENTIFICATION ET SIGNATURE DU DEMANDEUR	
à souscrire en DEUX exemplaires auprès du service de publicité foncière du lieu de situation des biens pour lesquels les renseignements sont demandés. (voir la notice n° 3241-NOT-SD d'aide au remplissage des demandes de renseignements hypothécaires et d'information sur les tarifs).		Identité ¹ : MAITRE GAELE HARRAR AVOCAT	
Service de publicité foncière : <u>2024 S 37</u> SPF AVIGNON 2 CDT DU 13/02/2024		Adresse : 48 RUE GIOFFREDO 06000 NICE	
		Courriel ² : gaelle.harrar@wanadoo.fr	
		Téléphone : _____	
		À NICE _____, le ____ / ____ / ____	
		Signature (obligatoire) : 	

IDENTIFICATION DES PERSONNES (toute erreur ou imprécision dégage la responsabilité de l'État - art. 9 du décret du 04/01/1955 modifié)
 Si le nombre de personnes est supérieur à trois, utiliser la feuille de suite.

N°	Personnes physiques : Nom (en majuscules) Personnes morales : Dénomination (en majuscules)	Prénom(s) dans l'ordre de l'état civil Siège social ³	Date et lieu de naissance N° SIREN
1	SIMMENAUER EPOUSE BRAUN	ANNE MARIE	15/01/1952
2			
3			

DESIGNATION DES IMMEUBLES (toute erreur dégage la responsabilité de l'État - art. 8-1 et 9 du décret du 04/01/1955 modifié)
 Si le nombre d'immeubles est supérieur à cinq, utiliser la feuille de suite.

N°	Commune (en majuscules) (arrondissement s'il y a lieu, rue et numéro)	Références cadastrales (préfixe s'il y a lieu, section et numéro)	Numéro de division volumétrique	Numéro de lot de copropriété
1	LE PONTET RUE DES HORONDELLES	AV 19-40		137-312
2				
3				
4				
5				

Handwritten notes: 20-06-2024, VEGA 20-06-2024

PÉRIODE DE DÉLIVRANCE

CAS GÉNÉRAL
 Période allant du 1^{er} janvier 1956⁴ à la date de mise à jour du fichier au jour de réception de la demande, pour les demandes portant uniquement sur des personnes, ou à la date de réception de la demande pour tout autre type de demande.

CAS PARTICULIER
 Vous souhaitez une période différente du cas général, veuillez préciser :
 - le point de départ (date postérieure au 1^{er} janvier 1956) : ____ / ____ / ____
 - le point d'arrivée, au plus tard le ____ / ____ / ____ (uniquement pour les demandes relatives à une ou plusieurs personnes)
 Pour une demande portant uniquement sur des immeubles, souhaitez-vous limiter la délivrance à l'information concernant le dernier propriétaire connu ? (si oui, cochez la case)

¹ Nom (en majuscules), prénom(s) ou dénomination sociale (en majuscules). ² L'indication du courriel autorise l'administration à vous répondre par courriel.
³ Pour les associations ou syndicats, mentionner en outre, la date et le lieu de la déclaration ou du dépôt des statuts. ⁴ Ou date de rénovation du cadastre pour les demandes portant uniquement sur les immeubles.

COUT ET FACTURATION (voir n° 3233-SD)			
	Nombre de personnes ou d'immeubles	Tarif	Total
Tarif des demandes portant sur des personnes ou sur des immeubles		x 12 € =	€
Tarifs des demandes portant à la fois sur des personnes et des immeubles		12 €	€
- nombre de personnes au-delà de 3 :		x 5 € =	+ €
- nombre d'immeubles au-delà de 5 :		x 2 € =	+ €
Frais d'expédition (2 € ; 0 € si envoi par courriel) :			+ €
		TOTAL =	0 €

MODE DE PaiEMENT

Carte bancaire
 Virement
 Chèque de Banque à l'ordre du Trésor public
 Chèque à l'ordre du Trésor public (pour un montant maximum de 1000 €)
 Numéraire (pour un montant maximum de 300 €)

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

Le dépôt de la présente demande est refusé pour le (ou les) motif(s) suivant(s) :

insuffisance de la désignation des personnes et/ou des immeubles
 défaut ou insuffisance de provision
 demande non signée et/ou non datée
 autre :

Le ____ / ____ / ____

*Le comptable des finances publiques,
Chef du service de publicité foncière*



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE
AVIGNON 1

Demande de renseignements n° 8404P01 2024F402
déposée le 11/03/2024, par Maître BENHAMOU-HARRAR

CERTIFICAT

Réf. dossier : CMDT PAYER CIFD/BRAUN

Le Service de la Publicité Foncière certifie le présent document(*) qui contient les éléments suivants:

- Pour la période de publication du 01/01/1974 au 06/02/2024 (date de mise à jour fichier)
 - [x] Il n'existe aucune formalité au fichier immobilier non informatisé,
 - [x] Il n'existe que les 15 formalités indiquées dans l'état réponse ci-joint,
- Le certificat de dépôt pour la période comprise entre la date de mise à jour du fichier immobilier informatisé et la date de dépôt de la demande :
 - [x] Il n'existe que les 3 formalités indiquées au registre des dépôts concernant les immeubles requis.

A AVIGNON 1, le 13/03/2024

Pour le Service de la Publicité Foncière,
Le comptable des finances publiques,
Jean-Christophe MAILLET

(*) Le nombre de page(s) total figure en fin de document

Les dispositions des articles 38 à 43 de la loi N°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'appliquent : elles garantissent pour les données vous concernant, auprès du Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement, un droit d'accès et un droit de rectification.

RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1974 AU 06/02/2024

N° d'ordre : 1	Date de dépôt : 03/08/2004	Référence d'enlissement : 8404P01 2004P5667	Date de l'acte : 17/05/2004
Nature de l'acte : ANNULATION ET CONSTITUTION DE SERVITUDE			
Rédacteur : NOT MARTINEL / AVIGNON			

Disposition n° 1 de la formalité 8404P01 2004P5667 :

Disposant, Donateur		Date de naissance ou N° d'identité
Numéro	Désignation des personnes	
3	VAUCLUSE LOGEMENT	662 620 079
Bénéficiaire, Donataire		Date de naissance ou N° d'identité
Numéro	Désignation des personnes	
1	ARTIGUES	06/08/1936
2	DOMERGUE	06/12/1930

Prix / évaluation : 5.000,00 EUR

Complément : 1) annulation de la servitude du 04/06/1976, publiée le 21/06/1976, volume 1237 n°19 en ce qui concerne les parcelles suivantes :
 - fonds servant : Le Pontet AV 19
 - fonds dominant : Le Pontet AV 35, 36, 37, 38, 39 et 90
 2) constitution de servitude de passage
 - fonds servant : Le Pontet AV 35, 37, 38, 39 et 145 (appartenant à la Société Vaucluse Logement)
 - fonds dominant : Le Pontet AV 19 et 40 (appartenant à ARTIGUES née le 06/08/1936 et DOMERGUE né le 06/12/1930)

N° d'ordre : 2	Date de dépôt : 26/08/2005	Référence d'enlissement : 8404P01 2005P5868	Date de l'acte : 30/06/2005
Nature de l'acte : VENTE			
Rédacteur : NOT MARTINEL / AVIGNON			

Disposition n° 1 de la formalité 8404P01 2005P5868 :

Disposant, Donateur		Date de naissance ou N° d'identité
Numéro	Désignation des personnes	
1	ARTIGUES	06/08/1936
2	DOMERGUE	06/12/1930

RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1974 AU 06/02/2024

Disposition n° 1 de la formalité 8404P01 2005P5868 :

Bénéficiaire, Donataire			
Numéro	Désignation des personnes		Date de naissance ou N° d'identité
3	LE JARDIN DES VIGNERONS		482 348 323
Immeubles			
Bénéficiaires	Droits	Commune	Désignation cadastrale
3	TP	LE PONTET	AV 19
			AV 40
			Volume
			Lot

DI : Droits Indivis CO : Constructions DO : Domanier EM : Emphytéote NI : Nue-propriété en indivision NP : Nue-propriété OT : Autorisation d'occupation temporaire PE : Preneur PI : Indivision en pleine propriété PR : Preneur bail à réhabilitation SO : Sol TE : Tenuyer TP : Toute propriété TR : Tréfond UH : Droit d'usage et d'habitation UI : Usufruit en indivision US : Usufruit

Prix / évaluation : 359.800,00 EUR

N° d'ordre : 3	Date de dépôt : 12/09/2005	Référence d'enlissement : 8404P01 2005V3057	Date de l'acte : 30/06/2005
	Nature de l'acte : PRIVILEGE DE PRETEUR DE DENIERS & HYPOTHEQUE CONVENTIONNELLE		
	Rédacteur : NOT XAVIER CAFLERS / NICE		
	Domicile élu : NICE EN L ETUDE		

Disposition n° 1 de la formalité 8404P01 2005V3057 : privilège de prêteur de deniers

Créanciers			
Numéro	Désignation des personnes		Date de Naissance ou N° d'identité
	BANQUE ESPRITO SANTO ET DE LA VENETIE		
Débiteurs			
Numéro	Désignation des personnes		Date de Naissance ou N° d'identité
1	LE JARDIN DES VIGNERONS		482 348 323
Immeubles			
Débiteurs	Droits	Commune	Désignation cadastrale
		LE PONTET	AV 19
			AV 40
			Volume
			Lot

RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1974 AU 06/02/2024

Disposition n° 1 de la formalité 8404P01 2005V3057 : privilège de prêteur de deniers

Montant Principal : 359.800,00 EUR Accessoires : 71.960,00 EUR
 Date extrême d'exigibilité : 31/12/2005 Date extrême d'effet : 31/12/2007

Complément : Intérêts 4,604 % taux annuel révisable.

Disposition n° 2 de la formalité 8404P01 2005V3057 : hypothèque conventionnelle

Créanciers		Date de Naissance ou N° d'identité	
Numéro	Désignation des personnes		
	BANQUE ESPIRITO SANTO ET DE LA VENETIE		
Débiteurs		Date de Naissance ou N° d'identité	
Numéro	Désignation des personnes		
1	LE JARDIN DES VIGNERONS	482 348 323	
Immeubles			
Débiteurs	Droits	Commune	Désignation cadastrale
		LE PONTET	AV 19 AV 40
			Volume
			Lot

Montant Principal : 920.200,00 EUR Accessoires : 184.040,00 EUR
 Date extrême d'exigibilité : 31/12/2005 Date extrême d'effet : 31/12/2007

Complément : Intérêts annuel de 4,641% révisable.

N° d'ordre : 4	Date de dépôt : 16/01/2006	Référence d'emliassement : 8404P01 2006P383	Date de l'acte : 06/12/2005
Nature de l'acte : ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION/REGLT.COPR.S/PONTET AV19 ET AV40			
Rédacteur : NOT CAFLERS / NICE			

RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1974 AU 06/02/2024

Disposition n° 1 de la formalité 8404P01 2006P383 :

Disposants		Date de Naissance ou N° d'identité	
Numéro	Désignation des Personnes		
1	LE JARDIN DES VIGNERONS	482 348 323	
Immeubles			
Commune	Désignation Cadastre	Volume	Lot
LE PONTET	AV 19		
	AV 40		
LE PONTET	AV 19		1 à 6
	AV 40		101 à 271
			301 à 424

Complément : Assise de la copropriété sur LE PONTET cadastrée AV 19 et AV 40 division en 301 lots numérotés de 1 à 6 . 101 à 271 et 301 à 424. Tantièmes exprimés en 10 000°.

N° d'ordre : 5	Date de dépôt : 24/01/2006	Référence d'enlissement : 8404P01 2006P679	Date de l'acte : 15/12/2005
Nature de l'acte : VENTE EN ETAT FUTUR D'ACHEVEMENT			
Rédacteur : SCP BRINES JEAN-PIERRE / AIX EN PROVENCE			

Disposition n° 1 de la formalité 8404P01 2006P679 :

Disposant, Donateur		Date de naissance ou N° d'identité	
Numéro	Désignation des personnes		
3	LE JARDIN DES VIGNERONS	482 348 323	
Bénéficiaire, Donataire			
Numéro	Désignation des personnes	Date de naissance ou N° d'identité	
1	BRAUN	17/08/1948	
2	SIMMENAUER	15/01/1952	
Immeubles			
Bénéficiaires	Droits	Commune	Volume
			Lot
			Désignation cadastrale

RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1974 AU 06/02/2024

Disposition n° 1 de la formalité 8404P01 2006P679 :

Immeubles					
Bénéficiaires	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
tous	PI	LE PONTET	AV 19 AV 40		137 312

DI : Droits Indivis CO : Constructions DO : Domanier EM : Emphytéote NI : Nue-propriété en indivision NP : Nue-propriété OT : Autorisation d'occupation temporaire PE : Preneur PI : Indivision en pleine propriété PR : Preneur bail à réhabilitation SO : Sol TE : Tenuyer TP : Toute propriété TR : Tréfond UH : Droit d'usage et d'habitation UI : Usufruit en indivision US : Usufruit

Prix / évaluation : 168.778,00 EUR

Complément : Prix contrat en mains.
Biens vendus : la totalité en pleine propriété.
Bénéficiaires 1 et 2, acquéreurs à concurrence de moitié indivise chacun.

N° d'ordre : 6	Date de dépôt : 24/01/2006	Référence d'embaisement : 8404P01 2006V368	Date de l'acte : 15/12/2005
Nature de l'acte : PRIVILEGE DU VENDEUR			
Rédacteur : SCP BRINES JEAN-PIERRE / AIX EN PROVENCE			
Domicile élu : AIX EN PROVENCE EN L'ETUDE			

Disposition n° 1 de la formalité 8404P01 2006V368 :

Créanciers		Date de Naissance ou N° d'identité
Numéro	Désignation des personnes	
	LE JARDIN DES VIGNERONS	
Débiteurs		Date de Naissance ou N° d'identité
Numéro	Désignation des personnes	
1	BRAUN	17/08/1948
2	SIMMENAUER	15/01/1952

RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1974 AU 06/02/2024

Disposition n° 1 de la formalité 8404P01 2006Y368 :

Immeubles					
Débiteurs	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
		LE PONTET	AV 19		137
			AV 40		312

Montant Principal : 59.072,00 EUR Accessoires : 11.814,00 EUR
 Date extrême d'effet : 31/12/2008

Complément : Prix payable au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

N° d'ordre : 7	Date de dépôt : 24/01/2006	Référence d'enlèvement : 8404P01 2006Y369	Date de l'acte : 15/12/2005
Nature de l'acte : PRIVILEGE DE PRETEUR DE DENIERS & HYPOTHEQUE CONVENTIONNELLE			
Rédacteur : SCP BRINES JEAN-PIERRE / AIX EN PROVENCE			
Domicile élu : AIX EN PROVENCE EN L ETUDE			

Disposition n° 1 de la formalité 8404P01 2006Y369 : privilège de prêteur de deniers

Créanciers					
Numéro	Désignation des personnes		Date de Naissance ou N° d'identité		
	BANQUE PATRIMOINE ET IMMOBILIER				
Débiteurs					
Numéro	Désignation des personnes		Date de Naissance ou N° d'identité		
1	BRAUN		17/08/1948		
2	SIMMENAUER		15/01/1952		
Immeubles					
Débiteurs	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
		LE PONTET	AV 19		137
			AV 40		312

Montant Principal : 109.706,00 EUR Accessoires : 21.941,00 EUR
 Date extrême d'exigibilité : 15/12/2027 Date extrême d'effet : 15/12/2029

RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1974 AU 06/02/2024

Disposition n° 1 de la formalité 8404P01 2006V369 : privilège de prêteur de deniers

Complément : Intérêts au taux de 3,599 % l'an.Taux variable.

Disposition n° 2 de la formalité 8404P01 2006V369 : hypothèque conventionnelle

Créanciers		Date de Naissance ou N° d'identité			
Numéro	Désignation des personnes				
	BANQUE PATRIMOINE ET IMMOBILIER				
Débiteurs		Date de Naissance ou N° d'identité			
Numéro	Désignation des personnes				
1	BRAUN	17/08/1948			
2	SIMMENAUER	15/01/1952			
Immeubles					
Débiteurs	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
		LE PONTET	AV 19 AV 40		137 312

Montant Principal : 59.072,00 EUR. Accessoires : 11.814,00 EUR
 Date extrême d'exigibilité : 15/12/2027 Date extrême d'effet : 15/12/2029

Complément : Intérêts au taux de 3,599 % l'an.Taux variable.

N° d'ordre : 8	Date de dépôt : 03/01/2007	Référence d'enlissement : 8404P01 2007F40	Date de l'acte : 23/11/2006
	Nature de l'acte : EXTENSION D'UNE SERVITUDE ET CONSTITUTION DE SERVITUDE		
	Rédacteur : NOT MARTINEL / AVIGNON		

RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1974 AU 06/02/2024

FORMALITE EN ATTENTE

Conformément aux dispositions du 2 de l'article 41 du décret du 14 octobre 1955, il vous appartient de déposer une nouvelle demande de renseignements pour connaître le sort des formalités révélées en attente et non régularisées.

N° d'ordre : 9	Date de dépôt : 19/01/2007	Référence de dépôt : 8404P01 2007D879	Date de l'acte : 23/11/2006
	Nature de l'acte : REPRISE POUR ORDRE / SERVITUDES DE PASSAGE de la formalité initiale du 03/01/2007 Sages : 8404P01 Vol 2007P N° 40		
	Rédacteur : NOT MARTINEL / AVIGNON		

Disposition n° 1 de la formalité 8404P01 2007D879 : EXTENSION DE SERVITUDE DE PASSAGE

Disposant, Donateur					
Numéro	Désignation des personnes	Date de naissance ou N° d'identité			
3	VAUCLUSE LOGEMENT	662 620 079			
Bénéficiaire, Donataire					
Numéro	Désignation des personnes	Date de naissance ou N° d'identité			
1	GARCIN	17/04/1949			
2	GARCIN	23/05/1956			
Immeubles					
Bénéficiaires	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
tous	PI	LE PONTET	AV 35		
			AV 37 à AV 39		
			AV 145		

DI : Droits Indivis CO : Constructions DO : Domanier EM : Emphytéote NI : Nue-propriété en indivision NP : Nue-propriété OT : Autorisation d'occupation temporaire PE : Preneur PI : Indivision en pleine propriété PR : Preneur bail à réhabilitation SO : Sol TE : Tenuyer TP : Toute propriété TR : Tréfond UH : Droit d'usage et d'habitation UI : Usufruit en indivision US : Usufruit

Prix / évaluation : 5.000,00 EUR

Complément : Extension de servitude de passage publiée volume 2004 P 5667.
Fonds dominant: Le Pontet AV 163 à 178
Fonds servant: Le Pontet AV 35, 37 à 39 et 145

RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1974 AU 06/02/2024

Disposition n° 2 de la formalité 8404P01 2007D879 : CONFIRMATION DE SERVITUDE DE PASSAGE

Disposant, Donateur					
Numéro	Désignation des personnes	Date de naissance ou N° d'identité			
1	LE JARDIN DES VIGNERONS	482 348 323			
Bénéficiaire, Donataire					
Numéro	Désignation des personnes	Date de naissance ou N° d'identité			
2	VAUCLOSE LOGEMENT	662 620 079			
Immeubles					
Bénéficiaires	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
2	TP	LE PONTET	AV 19		
			AV 40		

DI : Droits Indivis CO : Constructions DO : Domanier EM : Emphytéote NI : Nue-proprété en indivision NP : Nue-proprété OT : Autorisation d'occupation temporaire PE : Preneur PI : Indivision en pleine propriété PR : Preneur bail à réhabilitation SO : Sol TE : Tenuyer TP : Toute propriété TR : Tréfond UH : Droit d'usage et d'habitation UI : Usufruit en indivision US : Usufruit

Prix / évaluation : 1.000,00 EUR

Complément : Confirmation de servitude de passage publiée volume 2004 P 5667 :
Fonds dominant: Le Pontet AV 35, 37 à 39 et 145
Fonds servant: Le Pontet AV 19 et 40

Disposition n° 3 de la formalité 8404P01 2007D879 : CONSTITUTION DE SERVITUDE DE PASSAGE

Disposant, Donateur		
Numéro	Désignation des personnes	Date de naissance ou N° d'identité
3	LE JARDIN DES VIGNERONS	482 348 323
Bénéficiaire, Donataire		
Numéro	Désignation des personnes	Date de naissance ou N° d'identité
1	DABRY	23/01/1926
2	DABRY	27/07/1938

RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1974 AU 06/02/2024

Disposition n° 3 de la formalité 8404P01 2007D879 : CONSTITUTION DE SERVITUDE DE PASSAGE

Immeubles					
Bénéficiaires	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
tous	PI	LE PONTET	AV 19		

DI : Droits Indivis CO : Constructions DO : Domanier EM : Emphytéote NI : Nue-propriété en indivision NP : Nue-propriété OT : Autorisation d'occupation temporaire PE : Preneur PI : Indivision en pleine propriété PR : Preneur bail à réhabilitation SO : Sol TE : Tenyer TP : Toute propriété TR : Tréfond UH : Droit d'usage et d'habitation UI : Usufruit en indivision US : Usufruit

Prix / évaluation : 1.000,00 EUR

Complément : Constitution de servitude de passage de canalisation d'eaux usées :
Fonds dominant: Le Pontet AV 151, 154 à 156
Fonds servant: Le Pontet AV 19

N° d'ordre : 10	Date de dépôt : 29/07/2009	Référence d'enlèvement : 8404P01 2009V2101	Date de l'acte : 10/07/2009
Nature de l'acte : HYPOTHEQUE JUDICIAIRE PROVISOIRE			
Rédacteur : ADM TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE / FONTAINEBLEAU			

FORMALITE EN ATTENTE

Conformément aux dispositions du 2 de l'article 41 du décret du 14 octobre 1955, il vous appartient de déposer une nouvelle demande de renseignements pour connaître le sort des formalités révélées en attente et non régularisées.

N° d'ordre : 11	Date de dépôt : 10/09/2009	Référence d'enlèvement : 8404P01 2009V2451	Date de l'acte : 07/09/2009
Nature de l'acte : BORDEREAU RECTIFICATIF VALANT REPRISE POUR ORDRE de la formalité initiale du 29/07/2009 Sages : 8404P01 Vol 2009V N° 2101			
Rédacteur : ME DUMONT BORTOLOTTI COMBES / FONTAINEBLEAU			
Domicile élu : FONTAINEBLEAU à la SCP DUMONT BORTOLOTTI COMBES			

Disposition n° 1 de la formalité 8404P01 2009V2451 : HYPOTHEQUE JUDICIAIRE PROVISOIRE du 27/07/2009

Créanciers	
Numéro	Date de Naissance ou N° d'identité
Désignation des personnes	
COMPAGNIE EUROPEENNE DE GARANTIES ET CAUTIONS	

RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1974 AU 06/02/2024

Disposition n° 1 de la formalité 8404P01 2009V2451 : HYPOTHEQUE JUDICIAIRE PROVISOIRE du 27/07/2009

Débiteurs					
Numéro	Désignation des personnes	Date de Naissance ou N° d'identité			
1	BRAUN	17/08/1948			
2	SIMMENAUER	15/01/1952			
Immeubles					
Débiteurs	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
		LE PONTET	AV 19		
			AV 40		137
					312

Montant Principal : 204.683,00 EUR
Date extrême d'effet : 10/09/2012

Complément : Inscription d'une hypothèque judiciaire provisoire prise en vertu d'une ordonnance rendue par le Juge de l'Exécution du Tribunal de Grande Instance de Fontainebleau en date du 10/07/2009.

Régularisation du bordereau initial en ce qui concerne l'identité de Mme. SIMMENAUER : soit Anne-Marie, Dina SIMMENAUER née le 15/01/1952 au lieu de Anne-Marie SIMMENAUER née le 12/01/1952.

N° d'ordre : 12	Date de dépôt : 13/06/2012	Référence d'enlissement : 8404P01 2012V2225	Date de l'acte : 11/06/2012
	Nature de l'acte : RENOUVELLEMENT D'HYPOTHEQUE JUDICIAIRE PROVISOIRE de la formalité initiale du 29/07/2009 Sages : 8404P01 Vol 2009V		
	Rédacteur : ME DUMONT / FONTAINEBLEAU		

FORMALITE EN ATTENTE

Conformément aux dispositions du 2 de l'article 41 du décret du 14 octobre 1955, il vous appartient de déposer une nouvelle demande de renseignements pour connaître le sort des formalités révélées en attente et non régularisées.

N° d'ordre : 13	Date de dépôt : 05/12/2012	Référence d'enlissement : 8404P01 2012V3954	Date de l'acte : 03/12/2012
	Nature de l'acte : BORDEREAU RECTIFICATIF VALANT REPRISE POUR ORDRE de la formalité initiale du 29/07/2009 Sages : 8404P01 Vol 2009V N° 2101		
	Rédacteur : ME DUMONT / FONTAINEBLEAU		
	Domicile élu : FONTAINEBLEAU en l'étude d'avocats DUMONT BORTOLOTTI COMBES		

RELEVÉ DES FORMALITÉS PUBLIÉES DU 01/01/1974 AU 06/02/2024

Disposition n° 1 de la formalité 8404P01 2015V1470 : Renouvellement hypothèque judiciaire provisoire

Immeubles					
Prop. Imm/Contre	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
		LE PONTET	AV 19 AV 40		137 312

Montant Principal : 204.683.00 EUR
Date extrême d'effet : 13/05/2018

Complément : Renouvellement de l'hypothèque judiciaire provisoire en initiales et bordereau rectificatif valant reprise pour ordre publié le 10/09/2009 vol 2009 V n° 245, renouvellement publié le 13/06/2012 vol 2012 V n° 225 et bordereau rectificatif publié le 05/12/2012 vol 2012 V n° 3954.
En vertu d'une ordonnance rendue par le Juge de l'Exécution du TGI de Fontainebleau le 01/07/2009.

N° d'ordre : 15	Date de dépôt : 27/04/2017	Référence d'enlèvement : 8404P01 2017V1803	Date de l'acte : 17/03/2017
	Nature de l'acte : HYPOTHEQUE JUDICIAIRE DEFINITIVE SE SUBSTITUANT A PROVISoire de la formalité initiale du 29/07/2009 Sages : 8404P01 Vol 2009V N° 2101		
	Rédacteur : ADM COUR D'APPEL / PARIS		
	Domicile élu : FONTAINEBLEAU en l'étude		

Disposition n° 1 de la formalité 8404P01 2017V1803 :

Créanciers		Date de Naissance ou N° d'identité			
Numéro	Désignation des personnes				
	COMPAGNIE EUROPEENNE DE GARANTIES ET CAUTIONS				
Propriétaire Immeuble / Contre		Date de Naissance ou N° d'identité			
Numéro	Désignation des personnes				
1	BRAUN	17/08/1948			
2	SIMMENAUER	15/01/1952			
Immeubles					
Prop. Imm/Contre	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
		LE PONTET	AV 19 AV 40		137 312

RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1974 AU 06/02/2024

Disposition n° 1 de la formalité 8404P01 2017V1803 :

Montant Principal : 239.324,31 EUR
Date extrême d'effet : 26/04/2027

Complément : Hypothèque judiciaire définitive se substituant à hypothèque judiciaire provisoire portée en initiales et son bordereau rectificatif valant reprise pour ordre publié le 10/09/2009 vol 2009 V n° 245, renouvellement publié le 13/06/2012 vol 2012 V n° 225 et bordereau rectificatif publié le 05/12/2012 vol 2012 V n° 3954.
En vertu d'un arrêt rendu le 17/03/2017 par la Cour d'Appel de PARIS.

CERTIFICAT DE DEPOT DU 07/02/2024 AU 11/03/2024

Date et Numéro de dépôt	Nature et Rédacteur de l'acte	Date de l'acte	Créanciers/Vendeurs/Donateurs/Constituant "Prop.Imm./Contre"/Débiteurs/Acquéreurs/Donataires/Fiduciaires	Numéro d'archivage Provisoire
11/03/2024 D07044	COMMANDEMENT VALANT SAISIE M HEROUARD COMMISSAIRE DE JUSTICE MONTMORENCY	13/02/2024	SIMMENAUER EPSE BRAUN CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE DEVELOPEMENT	8404P01 S00037
11/03/2024 D07045	COMMANDEMENT VALANT SAISIE M HEROUARD COMMISSAIRE DE JUSTICE MONTMORENCY	13/02/2024	BRAUN CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE DEVELOPEMENT	8404P01 S00038
11/03/2024 D07056	REFUS DE PUBLIER UN COMMANDEMENT DE SAISIE EN MARGE de la formalité initiale du Sages : 8404P01 Vol: 2024S N° 38 MME VINCENT COMMISSAIRE DE JUSTICE BRIE COMTE ROBERT	13/02/2024	BRAUN CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE DEVELOPEMENT	8404P01 S00039

Le présent certificat des formalités acceptées au dépôt et en instance d'enregistrement au fichier immobilier sur les immeubles individuellement désignés dans la demande de renseignements est délivré en application de l'article 2457 du code civil.

Dernière page de la réponse à la demande de renseignements qui comporte 16 pages y compris le certificat.



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE
AVIGNON 1
Cité administrative
84097 AVIGNON CEDEX 9
Téléphone : 0490272929
Mél. : spfe.vauchuse@dgfip.finances.gouv.fr**



FINANCES PUBLIQUES

**Maitre BENHAMOU-HARRAR
48 RUE GIOFFREDO
06000 NICE**

Vous trouverez dans la présente transmission :

- > Le récapitulatif des désignations des immeubles et des personnes requises ainsi que celles connues de Fiji pour la délivrance des formalités suivi d'un sommaire des formalités publiées et reportées.
- > La réponse à votre demande de renseignements.

Date : 13/03/2024

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 8404P01 2024F402

PERIODE DE CERTIFICATION : du 01/01/1974 au 11/03/2024

IMMEUBLES RETENUS POUR ETABLIR L'ETAT REPONSE

Code	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
92	LE PONTET	AV 19		(A)
		AV 40		(A)
			137	(A)
			312	(A)

(A) Délivrance des formalités liées à l'assise de la copropriété

FORMALITES PUBLIEES

N° d'ordre : 1	date de dépôt : 03/08/2004	références d'enlèvement : 8404P01 2004P5667	Date de l'acte : 17/05/2004
	nature de l'acte : ANNULLATION ET CONSTITUTION DE SERVITUDE		
N° d'ordre : 2	date de dépôt : 26/08/2005	références d'enlèvement : 8404P01 2005P5868	Date de l'acte : 30/06/2005
	nature de l'acte : VENTE		
N° d'ordre : 3	date de dépôt : 12/09/2005	références d'enlèvement : 8404P01 2005V3057	Date de l'acte : 30/06/2005
	nature de l'acte : PRIVILEGE DE PRETEUR DE DENIERS & HYPOTHEQUE CONVENTIONNELLE		
N° d'ordre : 4	date de dépôt : 16/01/2006	références d'enlèvement : 8404P01 2006P383	Date de l'acte : 06/12/2005
	nature de l'acte : ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION/REGLT.COPR.SI PONTET AV19 ET AV40		

N° d'ordre : 5	date de dépôt : 24/01/2006	références d'enlèvement : 8404P01 2008P679	Date de l'acte : 15/12/2005
	nature de l'acte : VENTE EN ETAT FUTUR D'ACHEVEMENT		
N° d'ordre : 6	date de dépôt : 24/01/2006	références d'enlèvement : 8404P01 2006V368	Date de l'acte : 15/12/2005
	nature de l'acte : PRIVILEGE DU VENDEUR		
N° d'ordre : 7	date de dépôt : 24/01/2006	références d'enlèvement : 8404P01 2006V369	Date de l'acte : 15/12/2005
	nature de l'acte : PRIVILEGE DE PRETEUR DE DENIERS & HYPOTHEQUE CONVENTIONNELLE		
N° d'ordre : 8	date de dépôt : 03/01/2007	références d'enlèvement : 8404P01 2007P40	Date de l'acte : 23/11/2006
	nature de l'acte : EXTENSION D'UNE SERVITUDE ET CONSTITUTION DE SERVITUDE		
N° d'ordre : 9	date de dépôt : 19/01/2007	références d'enlèvement : 8404P01 2007D879	Date de l'acte : 23/11/2006
	nature de l'acte : REPRISE POUR ORDRE / SERVITUDES DE PASSAGE de la formalité initiale du 03/01/2007 Sages : 8404P01 Vol 2007P N° 40		
N° d'ordre : 10	date de dépôt : 29/07/2009	références d'enlèvement : 8404P01 2009V2101	Date de l'acte : 10/07/2009
	nature de l'acte : HYPOTHEQUE JUDICIAIRE PROVISoire		
N° d'ordre : 11	date de dépôt : 10/09/2009	références d'enlèvement : 8404P01 2009V2451	Date de l'acte : 07/09/2009
	nature de l'acte : BORDEREAU RECTIFICATIF VALANT REPRISE POUR ORDRE de la formalité initiale du 29/07/2009 Sages : 8404P01 Vol 2009V N° 2101		
N° d'ordre : 12	date de dépôt : 13/06/2012	références d'enlèvement : 8404P01 2012V2225	Date de l'acte : 11/06/2012
	nature de l'acte : RENOUVELLEMENT D'HYPOTHEQUE JUDICIAIRE PROVISoire de la formalité initiale du 29/07/2009 Sages : 8404P01 Vol 2009V N° 2101		
N° d'ordre : 13	date de dépôt : 05/12/2012	références d'enlèvement : 8404P01 2012V3954	Date de l'acte : 03/12/2012
	nature de l'acte : BORDEREAU RECTIFICATIF VALANT REPRISE POUR ORDRE de la formalité initiale du 29/07/2009 Sages : 8404P01 Vol 2009V N° 2101		

N° d'ordre : 14	date de dépôt : 13/05/2015	références d'enlèvement : 8404P01 2015V1470	Date de l'acte : 11/05/2015
	nature de l'acte : RENOUVELLEMENT HYPOTHEQUE JUDICIAIRE PROVISOIRE de la formalité initiale du 29/07/2009 Sages : 8404P01 Voi 2009V N° 2101		
N° d'ordre : 15	date de dépôt : 27/04/2017	références d'enlèvement : 8404P01 2017V1803	Date de l'acte : 17/03/2017
	nature de l'acte : HYPOTHEQUE JUDICIAIRE DEFINITIVE SE SUBSTITUANT A PROVISOIRE de la formalité initiale du 29/07/2009 Sages : 8404P01 Voi 2009V N° 2101		

ARTICLE 29 - DISTRIBUTION DU PRIX - REMUNERATION DE L'AVOCAT REPARTITEUR

La distribution du prix de l'immeuble, en cas de vente forcée ou de vente amiable sur autorisation judiciaire, sera poursuivie par l'avocat du créancier saisissant ou, à défaut, par l'avocat du créancier le plus diligent ou du débiteur, conformément aux articles R331-1 et suivants du Code des Procédures Civiles d'Exécution.

La rétribution de la personne chargée de la distribution sera prélevée par priorité sur les fonds à répartir.

Cette rétribution est indépendante des frais et émoluments de vente.

Elle est supportée par les créanciers et, le cas échéant, le débiteur, au prorata de la somme qui revient à chacun d'eux, conformément aux dispositions de l'article 1281-11 du Code de Procédure Civile.

Cette rétribution sera calculée sur la base des dispositions de l'article A 444-192 du Code de Commerce, renvoyant à l'article R 663-30-2^{ème} alinéa du Code de Commerce lorsqu'il n'y aura qu'un seul créancier inscrit.

En cas de pluralité de créanciers et compte tenu de la complexité de la procédure de distribution, la rétribution de l'avocat en charge de la distribution sera calculée sur les bases suivantes (article A 663-28 du code de Commerce) :

- 4,232 % sur la tranche de 0 à 15 000 €
- 3,292 % sur la tranche de 15 001 € à 50 000 €
- 2,351 % sur la tranche de 50 001 € à 150 000 €
- 1,411 % sur la tranche de 150 001 € à 300 000 €
- 0,705 % au-delà de 300 000 €

Sur le montant des sommes qui seront distribuées.

Cette rétribution est indépendante et due en sus des frais et émoluments de vente.

ARTICLE 30 – CLAUSE PARTICULIERE RELATIVE A L'IMPOSITION SUR LES PLUS VALUES DES NON RESIDENTS

A titre exceptionnel, en complément des clauses du cahier des conditions de la vente édictées par le Règlement Intérieur National de la profession d'avocat, la présente clause régit le sort des conséquences fiscales du statut particulier de la partie saisie/vendeur aux présentes, lorsqu'elle a le statut d'étranger non-résident.

Si les débiteurs saisis sont non-résidents au sens de la législation fiscale française, le bien est soumis au régime des plus-values des étrangers non-résidents.

En conséquence :

Les frais consécutifs à la désignation du représentant accrédité ainsi que tous impôts et taxes dont le vendeur (partie saisie), ayant son domicile fiscal ou son siège social hors de France serait redevable à l'occasion de la mutation intervenue au titre de l'adjudication survenue dans le cadre